

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 31 MARS 2005

Point n° VI : 8^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1. Bilan technique 2004 du programme

SOMMAIRE

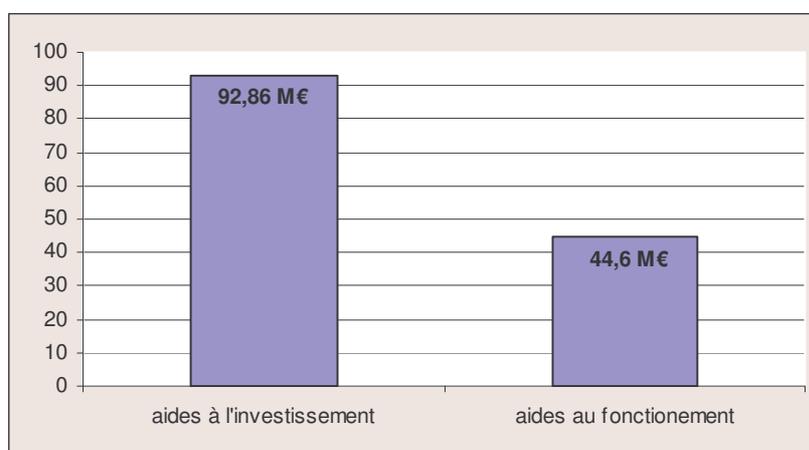
Pages

<u>Chapitre 1</u> : Panorama général de l'affectation des autorisations de programme -----	3
A. Les aides à l'investissement -----	3
1. Evolution en volume financier -----	3
2. Répartition par nature de travaux -----	4
B. Les aides au fonctionnement -----	5
<u>Chapitre 2</u> : Qui sont les bénéficiaires des aides de l'Agence ? -----	6
1. Les aides à l'investissement : l'influence forte des collectivités-----	6
2. Analyse par type de bénéficiaires-----	6
<u>Chapitre 3</u> : Lutte contre la pollution -----	9
1. Lutte contre la pollution des collectivités-----	9
2. Lutte contre la pollution des industries-----	14
3. La lutte contre les pollutions d'origine agricole -----	18
<u>Chapitre 4</u> : Les boues-----	22
1. Soutien aux missions de recyclage agricole des boues d'épuration-----	22
2. Le suivi de la production et destination des boues -----	22
3. Les aides à l'investissement -----	23
<u>Chapitre 5</u> : Les aides à la restauration des milieux aquatiques-----	25
1. Les aides à l'investissement -----	25
2. Les aides au fonctionnement-----	26
3. Etat d'avancement par rapport aux objectifs du programme -----	26
<u>Chapitre 6</u> : La protection des eaux souterraines -----	28
<u>Chapitre 7</u> : L'alimentation en eau potable -----	29
1. La protection des captages-----	29
2. L'amélioration de la qualité de l'eau -----	30
3. Les aides vis-à-vis des traitements de l'eau-----	31
4. La sécurité de l'approvisionnement -----	31
5. Les études -----	32
<u>Chapitre 8</u> : Les aides à la communication -----	33
<u>Chapitre 9</u> : La politique de réduction des rejets toxiques -----	34
CONCLUSION GENERALE -----	35

Le rapport dresse un bilan technique de l'ensemble des aides allouées au titre de l'exercice 2004 en examinant leurs répartitions et leurs niveaux au regard des orientations du 8^{ème} Programme et des premiers résultats obtenus en 2003.

Chapitre 1 : Panorama général de l'affectation des autorisations de programme

Au titre de l'exercice 2004, près de 137,46 M€ (*) (hors annulations d'AP déjà opérées) auront été attribués pour soutenir les efforts de protection et préservation des ressources en eau des acteurs de l'eau, maîtres d'ouvrage, du bassin Rhin Meuse, selon la répartition suivante :



68 % des aides ont été consenties aux travaux d'investissement.

L'aide au fonctionnement atteint désormais près de 32 % du contingent d'autorisations de programme pour l'exercice 2004.

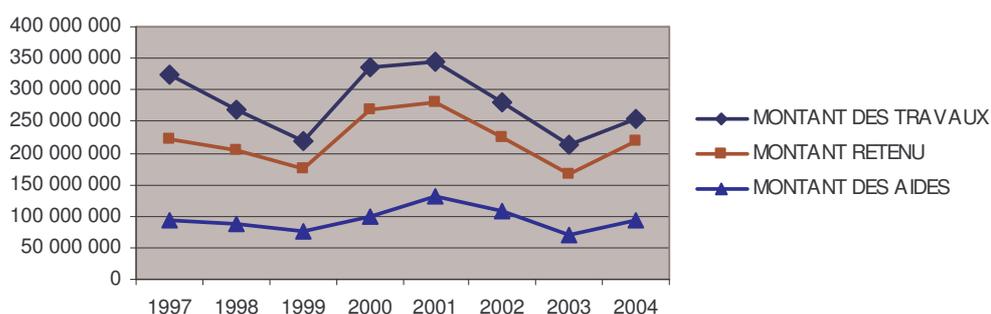
(*) le compte financier s'établit à un total réajusté de 135 M€.

A. Les aides à l'investissement,

1. Evolution en volume financier

Au titre des aides à l'investissement de l'année 2004, l'Agence de l'eau a attribué 2071 aides d'un montant total de 92,86 M€ pour la réalisation d'investissements s'élevant à 253.7 M€.

Bilan 2004 : évolution des montants des travaux, retenus et d'aides depuis 1997



Ainsi le niveau des aides à l'investissement est en hausse de 30 % par rapport à l'exercice 2003 (en tenant compte des annulations d'AP au cours de l'année 2003), et retrouve ainsi la dynamique d'investissement observée au démarrage du 7^{ème} Programme d'intervention.

Pour mémoire la baisse des volumes d'AP d'investissement observée en 2003 s'expliquait par les niveaux atypiques des exercices 2001 et 2002 en fin de 7^{ème} programme, artificiellement gonflés par l'affectation des reliquats d'AP de fin de programme et la création d'AP à partir du fonds de roulement disponible. Ceux ci avaient essentiellement été consacrés à soutenir l'activité industrielle.

Par ailleurs, l'année 2003 avait été marquée par la rénovation de la contractualisation. Sous l'impulsion de la conversion des modalités 7^{ème} Programme en 8^{ème} Programme, de nombreux contrats avaient été clôturés aux échéances 2002 ou 2003 pour donner naissance à de nouveaux contrats avec inscription d'une première tranche de travaux en 2004.

Aussi cette augmentation des volumes d'Autorisations de Programme s'explique par la reprise des investissements des collectivités suite aux importants toilettages des contrats pluriannuels pour une mise en cohérence des financements à la réalité d'exécution des travaux.

Au delà de cet examen global d'évolution des AP, le bilan 2004 montre une légère augmentation du niveau de participation financière. En effet en 2004, les montants plafonds représentent 86 % du montant des travaux contre 78 % en 2003. Cette augmentation peut s'expliquer par le relèvement en 2004 du coût plafond (+30 %) des opérations de dépollution des collectivités.

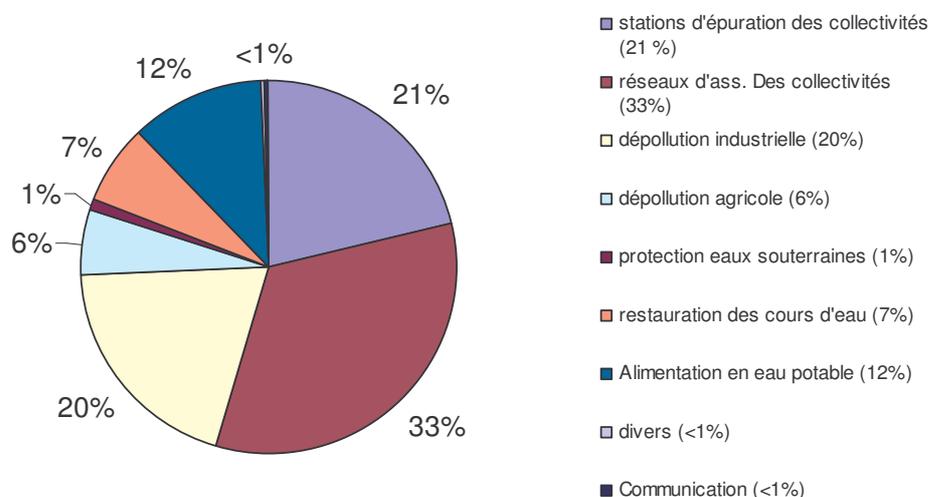
Le taux moyen des aides s'établit, pour 2004, à hauteur des 36 % du montant des travaux contre 33 % et conserve la proportion observée en 2003 de 42 % du montant plafond.

2. Répartition par nature de travaux

Le graphique suivant représente la répartition des aides par nature d'opérations.

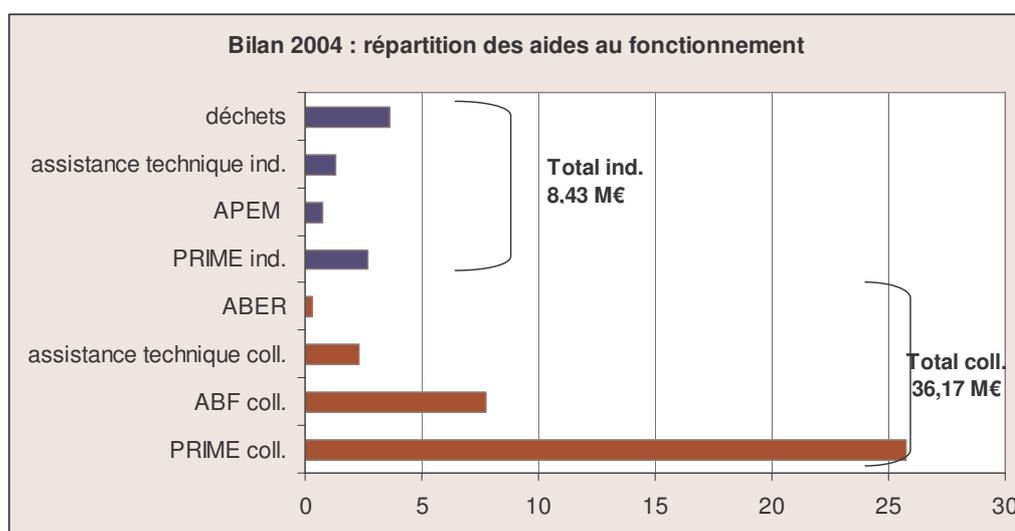
En volume financier, les aides aux travaux de dépollution des collectivités restent en tête (53%), suivies des aides à la dépollution industrielle (20 %) et des aides à l'alimentation en eau potable (12%).

Bilan 2004 : répartition des aides par nature d'opération



B. Les aides au fonctionnement

Les aides au fonctionnement trouvent leur fondement dans le principe de non-dégradation de la ressource, qui vise notamment à suivre et fiabiliser les ouvrages et préserver l'acquis environnemental. A ce titre l'Agence de l'eau a versée près de **44.6 M€** qui se répartissent de la manière suivante :



Graphique B : les aides au fonctionnement

La majorité des aides a été consentie aux ouvrages de dépollution des collectivités avec une prédominance très nette de la prime pour épuration dont le calcul est défini par voie réglementaire.

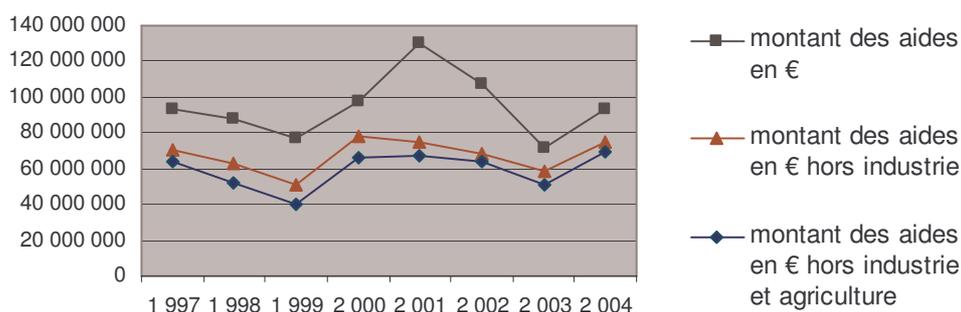
Les aides à l'industrie sont en nette baisse par rapport à l'année 2003 du fait de l'abandon du dispositif d'aide au bon fonctionnement des ouvrages de dépollution industrielles (hors PME-PMI)

Chapitre 2 : Qui sont les bénéficiaires des aides de l'Agence ?

1. Les aides à l'investissement : l'influence forte des collectivités

Le profil du programme reste fortement influencé par les travaux de dépollution des collectivités.

Bilan 2004 : évolution des montants d'aides depuis 1997 et influence des interventions auprès des collectivités



Ainsi, les collectivités ont perçues près de 64.4 M€ pour leurs investissements (graphique ci-dessus) et 36,17M€ pour le fonctionnement(cf graphique B page précédente).

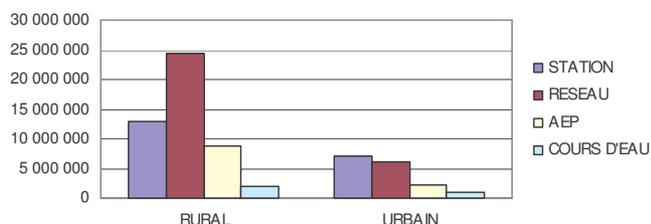
A elles seules, ces aides représentent **73 %** du contingent d'AP consenties sur l'exercice 2004. Ce total est le maximum atteint depuis 8 ans.

2. Analyse par type de bénéficiaires

2.1. Les collectivités :

Les communes rurales bénéficient de la majorité des financements de l'Agence quelle que soit la nature des travaux entrepris.

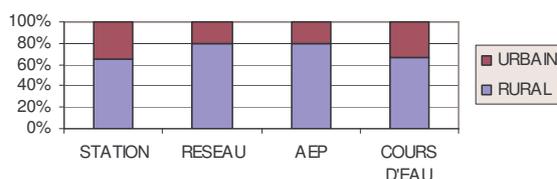
Bilan 2004 : répartition des aides (€) aux collectivités selon la nature des travaux



On entend par rural ou urbain, le contexte dans lequel se situe la collectivité (seuil 5000 habitants)

Les montants d'aides allouées aux collectivités rurales s'élèvent au total à 48 M€ toutes opérations confondues représentant pour moitié des travaux sur réseaux.

Bilan 2004 : comparaison de la contribution en % de la problématique rurale / urbaine par champs d'intervention



2.2. Les activités économiques

2.2.1 Toutes activités confondues

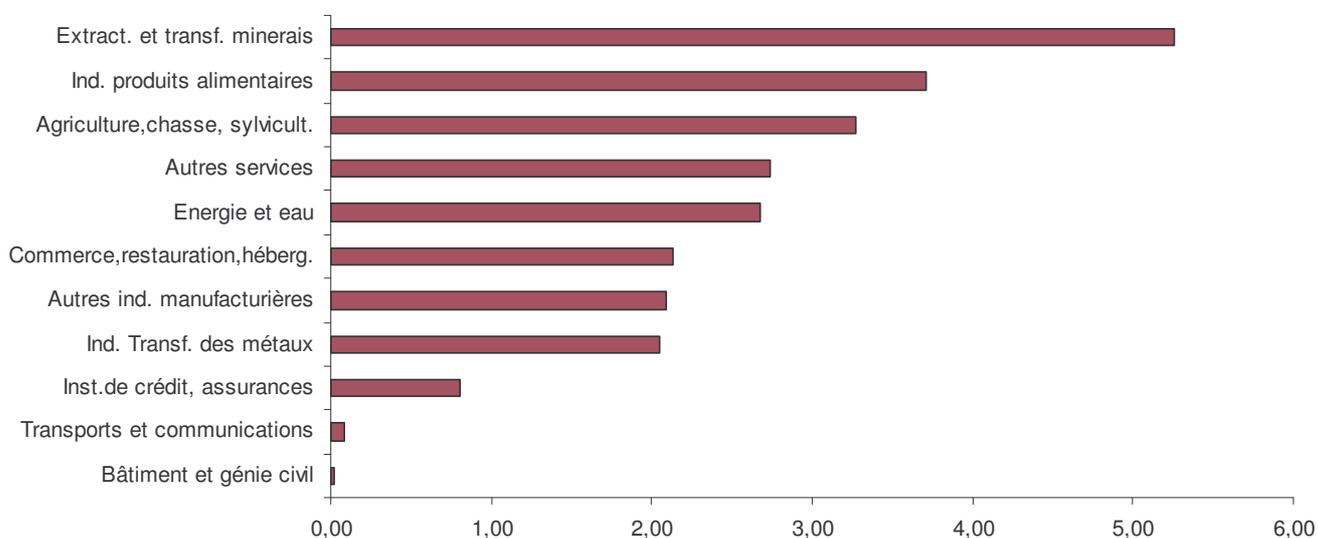
L'Agence de l'eau a soutenu les activités économiques (industrielles et agricoles) à hauteur de 25 M€ par le biais de 809 aides instruites.

En volume, les aides ont majoritairement été destinées à la lutte contre les pollutions dans les domaines d'activités de l'extraction et la transformation des minerais avec notamment une aide de 3.2 M€ accordée aux Mines de Potasse d'Alsace et des industries de produits alimentaires avec notamment une aide de 1.7 M€ attribuée à l'établissement GIE Utilités Marckolsheim pour la réalisation d'un sécheur des boues et d'une plate-forme de compostage.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des aides en M€ par nature d'activités principales (selon la nomenclature des activités recensée en 2004 par l'INSEE).

Le parti pris en terme de présentation vise à répondre au besoin de recouvrement des coûts au travers d'un lien immédiat avec l'analyse économique réalisée dans le cadre de l'état des lieux de la DCE.

bilan 2004 : répartition des aides aux activités économiques par nature d'activité



2.2.2. Les aides à l'agriculture

Pour le même souci de cohérence avec la DCE, l'agriculture est intégrée à la présentation générale des activités économiques. Les aides à l'agriculture relèvent des industries productrices de produits alimentaires et autres services (pour 91 aides) et de la catégorie "agriculture et sylviculture" (pour 400 aides).

Les aides relevant du domaine de l'agriculture (400 aides) portent sur les mises aux normes des bâtiments d'élevage, la sécurisation du stockage des produits phytosanitaires. L'ensemble de ces opérations font l'objet d'une présentation détaillée au chapitre 2.3..

2.2.3 Distinction PME PMI

La répartition des aides en fonction de la nature du bénéficiaires PME PMI (hors agriculture) est en nette augmentation par rapport à l'année 2003. Une proportion de 34 % du nombre d'aides correspond aux PME PMI et représente 14 % du montant d'aide à l'investissement attribué à l'industrie (hors inventaire des substances dangereuses). Rappelons qu'un des objectifs du 8^{ème} programme était de développer les interventions vis-à-vis de ces industriels cibles.

	2003	2004
Nombre d'aides	42	91
Montant des aides en M€	2.15	2.50

Les secteurs d'activités concernés en 2004 par les bénéficiaires d'aides PME/PMI sont principalement les commerces, la fabrication de produits alimentaires, la transformation de métaux, les services (pressing..). Les aides portent essentiellement sur des technologies propres, des ouvrages de dépollution et d'une mise en conformité par rapport au rejet au réseau d'assainissement public (contrôle, prétraitement).

2.3. Les autres interlocuteurs

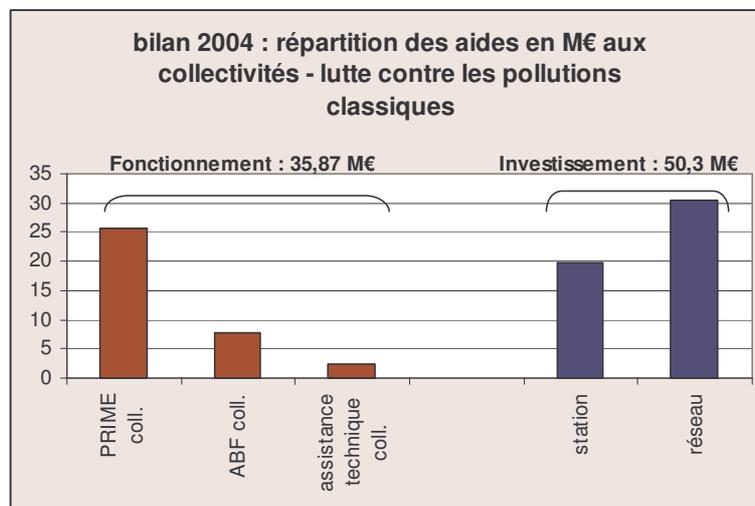
Les organismes professionnels restent en tête, suivi des associations de protection de l'environnement, des collectivités territoriales, les Parcs Naturels Régionaux et les Fédérations de Pêches.

L'ensemble de ces acteurs de l'eau ont bénéficié d'aides à hauteur de 3.4 M€ portant majoritairement sur des opérations de communication et / ou de postes d'emplois relais des actions de l'Agence.

Chapitre 3 : Lutte contre la pollution

1. Lutte contre la pollution des collectivités

En 2004 les aides accordées pour la lutte contre la pollution classique se sont élevées à un total de près de 86,17 M€ selon la répartition suivante :



Les aides au fonctionnement représentent un montant total de 35,87 M€ avec une nette prédominance de la prime pour épuration (25,8 M€). 405 maîtres d'ouvrage ont touché la prime dont 88 % ont bénéficié en plus de l'Aide au Bon Fonctionnement (ABF) pour (7,9 M€)

Pour l'investissement, 148 aides ont été instruites pour les stations (19,8 M€ contre 12 M€ en 2003), et 517 aides couvrent les investissement sur réseaux (soit 30,5 M€ contre 24,5 M€ en 2003).

1.1 Respect de la Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines

Suite au recensement national des agglomérations supérieures à 10 000 EH concernées par la directive relative aux eaux résiduaires urbaines et dont l'échéance était fixée au 31 décembre 1998, 87 agglomérations sur le bassin Rhin-Meuse ont été identifiées. Parmi elles, à ce jour, 22 sont non conformes aux exigences de la DERU en terme d'équipement et 31 en terme de performances.

Ce travail de recensement est également en cours pour les agglomérations d'assainissement de plus de 2 000 EH dont l'échéance de mise en conformité est fixée au 31 décembre 2005.

Pour mémoire, la notion d'agglomération au sens de la DERU comprend les infrastructures de réseau et de station. La définition de la conformité au sens de la DERU repose sur les résultats de fonctionnement dans l'année écoulée. Les données relatives à l'exploitation des ouvrages en 2004 font, actuellement, l'objet de ce traitement.

Durant l'année 2005, un point plus précis pourra être présenté sur l'avancement des mises en conformité eu égard à la Directive ERU.

1.2. Les réseaux d'assainissement

Une proportion de 72 % des aides aux réseaux a été consentie pour des opérations de pose de réseaux neufs, réhabilitation de réseaux, transport d'effluent pour un montant total d'aide de 22 M€ et une pollution collectée estimée à 97 642 EH.

Nature de travaux	montant des aides M€	pollution collectée
amélioration de la collecte	14,63	43 237 EH
transport des effluents	8,13	54 405 EH
dépollution temps de pluie	2,14	10 225 m3
amélioration de la gestion	0,85	
Total	25,75	

Les aides à la lutte contre la pollution pluviale restent stables et se traduisent par la mise en place d'un volume total de rétention des eaux pluviales d'environ 10 000 m3.

Le tableau ci dessus récapitule l'ensemble de la répartition des investissements.

1.3. L'épuration des collectivités

1.3.1. Le parc des stations du bassin Rhin Meuse

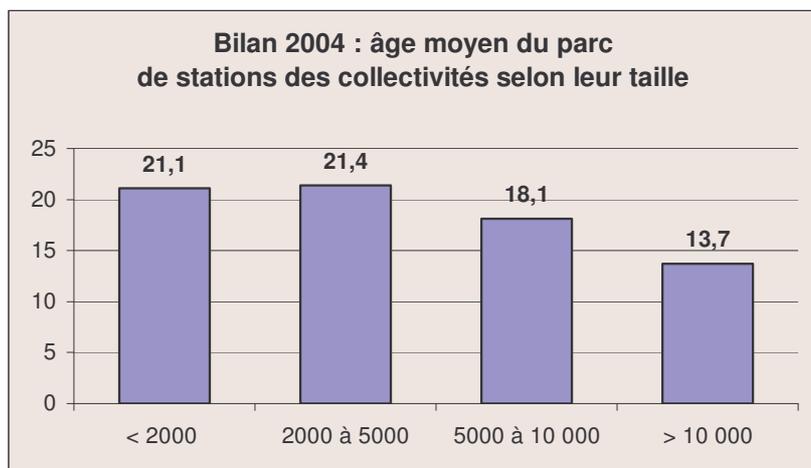
Le parc des stations d'épuration est constitué de 551 stations contre 510 en 2003 selon les répartitions ci dessous :

- répartition par type d'ouvrages

	nombre d'ouvrages	répartition (%)
Assainissement semi-collectif	6	1,1
Boues Activées	385	69,9
Bassin d'Infiltration	20	3,6
Disques Biologiques	10	1,8
Décanteur	8	1,5
Lagunage Aéré	8	1,5
Lit Bactérien	20	3,6
Lagunage Naturel	74	13,4
Physico-Chimique	4	0,7
Rhizosphère	12	2,2
Divers	4	0,7
	551	

70 % sont de type « boues activées ».

37,9% des ouvrages ont un dispositif de traitement spécifique de l'azote et 17,2% du phosphore.

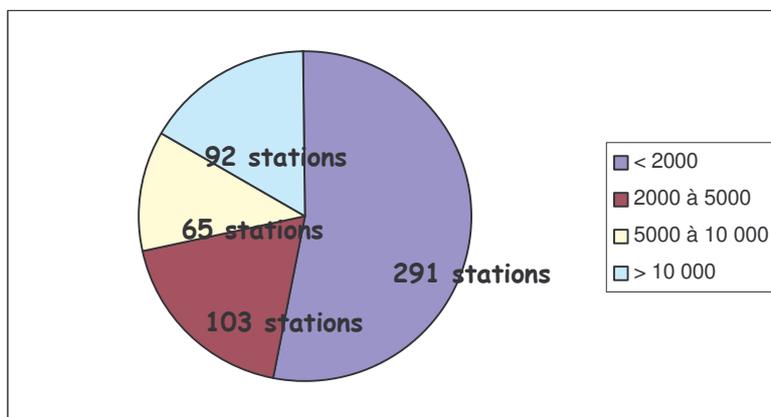


L'âge moyen du parc des ouvrages des collectivités est de 19.5 ans.

L'âge moyen de 13.7 années pour les stations de plus de 10 000 EH peut être mis en parallèle avec la politique de mise en conformité des agglomérations de plus de 10 000 EH menée prioritairement au cours des dix dernières années.

- répartition par taille des ouvrages :

La majorité des installations de dépollution sont de taille inférieure à 2000 EH comme le démontre le graphique ci dessous mais le pourcentage de la capacité épuratoire revient à plus de 80 % aux stations de plus de 10 000 EH.



En terme de fonctionnement, il subsiste sur un total de 551 stations, 146 non éligibles aux aides au bon fonctionnement (ABF) pour les raisons suivantes :

- production de boues insuffisante (3 ouvrages)
- mauvaise destination des boues (6 ouvrages)
- performances épuratoires insuffisantes (124 ouvrages)
- absence de convention signée avec la mission boues en cas de recyclage agricoles (10 ouvrages)

- Nouveaux ouvrages réceptionnés en 2004 :

DEPT.	LOCALISATION	CAPACITE (EH)
8	SE NOUZONVILLE	9 743
8	SE MONTHERME	4 150
8	SE LES MAZURES	1 150
8	SE MOUZON	4 500
54	SE DOMBASLE SUR MEURTHE	11 160
54	SE THIAUCOURT	1 300
57	SE HALLING LES BOULAY	100
57	SE VRY	550
57	SE MOMERSTROFF	250
57	SE PHALSBOURG SUD	5 400
57	SE GUESSLING HEMERING	3 227
57	SE FREYMING MERLEBACH	47 717
67	SE HAGUENAU	65 450
67	SE BRUMATH	23 661
67	SE RHINAU	6 579
67	SE WINGEN	510
67	SE INGOLSHEIM	4 212
67	SE PETIT WINGEN	163
67	SE BREMMELBACH	155
67	SE CLEEBOURG	640
8	SE NAYEMONT LES FOSSES	300

21 nouveaux ouvrages ont été mis en service en 2004 sur le bassin Rhin-Meuse représentant une capacité de traitement de près de 200 000 EH (190 100 EH), dont la liste est établie ci contre.

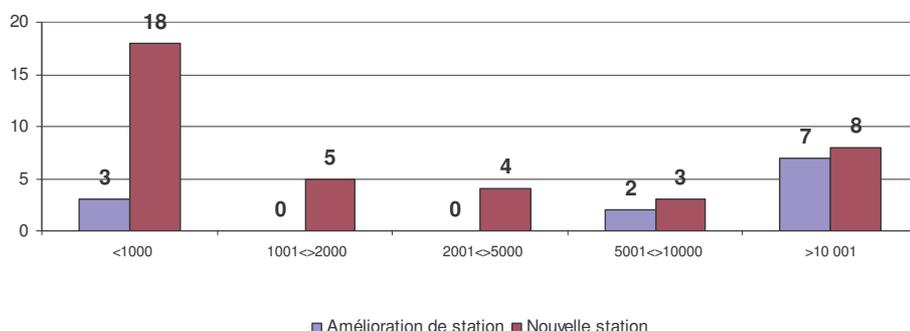
Parmi ces ouvrages, 10 viennent remplacer des installations désuètes.

30 nouveaux ouvrages seront a priori réceptionnés en 2005.

1.3.2 La dynamique d'investissement se poursuit

50 stations sont concernées par un financement en 2004 à hauteur de 17.5 M€. Elles représentent le traitement global de près de 324 095 EH supplémentaires et se répartissent selon leur taille de la manière suivante :

bilan 2004 : répartition du nombre d'aides par taille de stations



38 nouvelles stations, dont 28 en première tranche de contrat font l'objet d'une aide.

12 stations existantes font l'objet de travaux de mise en conformité et de réhabilitation.

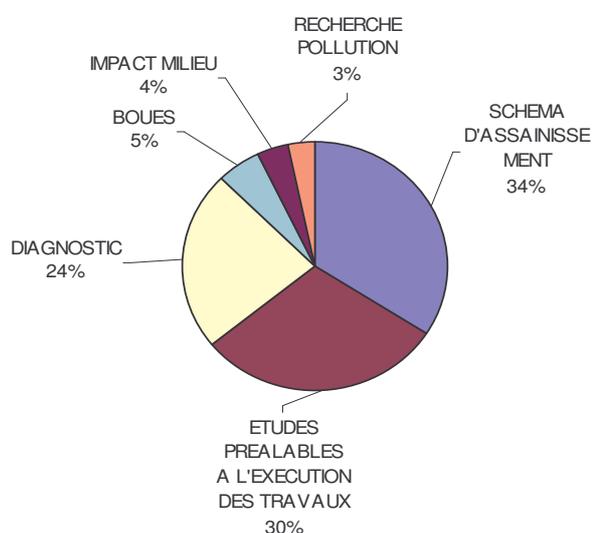
Aussi 15 agglomérations de plus de 10 000 EH seront mises en conformité, au sens de la DERU, à l'issue des travaux.

1.4. Les études :

Les études représentent, à elles seules, 11 % du montant d'aide à l'investissement accordé dans le cadre de la dépollution des collectivités. Le montant d'aide alloué est de 5.5 M€ pour 232 opérations.

Le nombre de ces études se répartit de la manière suivante :

Bilan 2004 : répartition du nombre d'études selon leur nature



Ce graphique met en évidence l'importance des études de définition des schémas directeurs d'assainissement et de zonage au nombre de 80 contre 93 en 2003.

Leur nombre croissant laisse présager un nombre équivalent en terme de contrat d'assainissement qu'il est nécessaire d'appréhender en vue d'une programmation technique et financière.

Les études d'exécution au nombre de 60 contre 47 en 2003 permettent de préciser les projets tant sur le plan technique que financier, et de fiabiliser ainsi la date de démarrage prévisionnel des travaux.

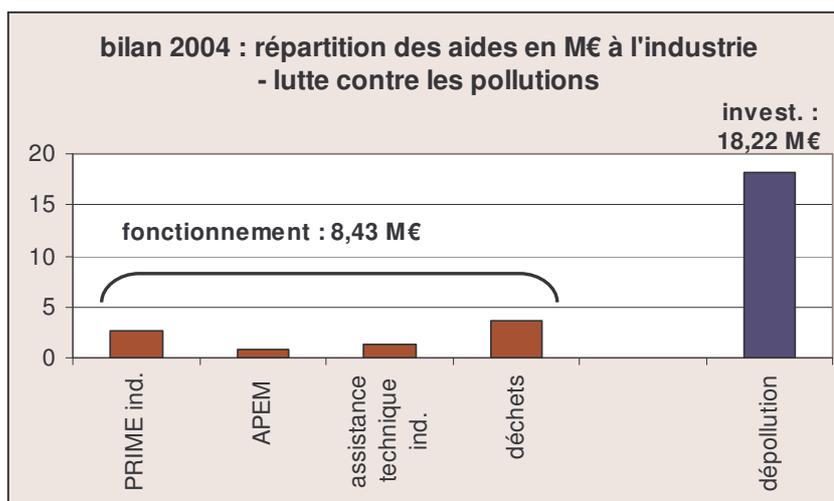
CONCLUSION

Le niveau d'activité reste soutenu en matière de dépollution des collectivités notamment pour les collectivités concernées par les échéances de la DERU, 15 agglomérations de plus de 10 000 EH seront mises en conformité à l'issue des travaux.

Une attention particulière doit être accordée au nombre important d'études de schéma d'assainissement qui aboutiront, d'ici un ou deux ans, à la définition de travaux.

2. Lutte contre la pollution des industries

Les aides à l'industrie s'élèvent au total à 26.6 M€, principalement représentées par les aides à l'investissement.



2.1. Les aides à l'investissement

2.1.1 Les aides à la dépollution

Quatre postes d'investissements importants se dégagent de l'activité 2004 :

- les opérations de dépollution pour un montant total d'aide de 7,4 M€, dont 1,38 M€ au bénéfice des technologies propres.

Ces opérations de dépollution concernent à la fois la mise en œuvre d'opérations préliminaires à l'épuration (pré traitement avant rejet au réseau public, restructuration de réseaux internes..), des ouvrages de dépollution (biologique et détoxification en l'occurrence), de réduction de la pollution à la source.

A ce jour, 202 ouvrages industriels sont recensés sur le bassin Rhin-Meuse avec une majorité de stations biologiques (46 %) et stations de détoxification (30 %).

Les établissements, maîtres d'ouvrage de ces stations exercent leur activité principalement dans le domaine de l'industrie agroalimentaire, la transformation de minerais, la chimie, le papier et le textile.

9 nouveaux ouvrages industriels ont fait l'objet d'un premier suivi au niveau de l'aide technique industrielle (ATI) :

DEPT	nom SE	Implantation	TYPE
8	SE PSA CHARLEVILLE	CHARLEVILLE-MEZIERES	Détoxication
55	SE BERNI	VERDUN	Biologique
57	SE LEACH INTERNATIONAL	SARRALBE	Détoxication
57	SE CIMULEC	ENNERY	Détoxication
67	SE STEELCASE WISCHES	WISCHES	Physico-chimique
67	SE LIFETEX	ROTHAU	Biologique
88	SE ANETT	THAON-LES-VOSGES	Biologique
88	SE DECOUVELAERE	LEPANGES-SUR VOLOGNE	Biologique
88	SE PAPETERIE DES VOSGES	LAVAL-SUR-VOLOGNE	Physico-chimique

- la prévention des pollutions accidentelles pour un montant total d'aide de 4,60 M€

Ces investissements attestent d'une préoccupation nouvelle des industriels qui se soucient désormais de plus en plus de l'impact global de leur activité sur l'environnement.

Ils auront permis d'imperméabiliser près de 1741 m² et de construire des bassins de rétention et de confinement d'un volume total de 19 811 m³.

- la dépollution des sites contaminés avec un montant d'aide de 3,26 M€

Comme chaque année une aide importante a été attribuée, au titre de la dépollution des sites et sols pollués aux Mines de Potasse d'Alsace. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la poursuite du programme de dissolution et végétalisation des terrils et mise en place de puits de dépollution.

- l'amélioration de la filière boues avec un montant d'aide de 1,86 M€

Une aide importante a été attribuée à GIE utilites Marckolsheim pour la mise en place d'un sécheur et d'une unité de compostage des boues.

Ces investissements visent à conforter la valorisation agronomique

2.1.2. Les aides aux études et suivi des rejets

Le nombre d'études financées s'élève à 236 contre 29 en 2003 pour un montant total d'aides de 884,5 milliers d'euros contre 614 milliers d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- les études avant investissement au nombre de 20 portant sur la caractérisation et la traitabilité des effluents ont été financées à hauteur de 153,994 milliers d'euros.
- 189 études d'intérêt général menées dans le cadre des inventaires régionaux des substances toxiques ont été engagées au cours de l'année 2004 pour un montant total d'aide de 564,67 milliers d'euros. Aussi, ces inventaires porteront sur 239 points de mesures.

- Les installations de mesures et contrôles consistent à réaliser un suivi en continu de l'activité polluante d'un établissement. 27 opérations, aidées à hauteur de 165,8 milliers d'euros permettront d'effectuer un suivi de l'incidence des activités sur les eaux souterraines par la pose de 15 piézomètres et un suivi des rejets dans les réseaux d'assainissement des collectivités.

2.1.3. Les missions d'animation et emplois relais

La stratégie d'action de l'Agence de l'eau en matière de dépollution industrielle s'appuie sur la mise en place d'emplois relais dans les structures professionnelles. A ce titre, 6 emplois nouveaux ont été créés dans ces structures en 2004 et viennent se rajouter aux 1,5 emplois créés en 2003. On totalise ainsi plus de 27,5 postes créés depuis le 7^{ème} programme.

2.1.4. Les aides à l'industrie raccordée au réseau public

Priorité affichée de l'Agence de l'Eau depuis le début du 8^{ème} Programme, la mise en œuvre des aides à la maîtrise de ces flux polluants s'avère difficile, malgré l'attractivité des aides proposées.

Les actions menées au cours de l'année 2004 peuvent se résumer de la manière suivante :

- deux aides d'un montant total de 123,9 milliers d'euros ont été accordées pour soutenir la participation de deux industriels à la construction de stations d'épuration urbaines.
- L'aide forfaitaire à la signature de convention a fait l'objet de 2 attributions pour un montant de 0,025 milliers d'euros
- 42 collectivités ont bénéficié d'aides pour le suivi des rejets non domestiques en réseau urbain (dispositif RRU) permettant le suivi des rejets de 102 établissements.
- Les aides aux dispositifs de contrôles, (présentées dans le paragraphe 2.1.3) ont été attribuées pour moitié à des établissements rejetant leur effluent au réseau public.
- Les aides aux opérations préliminaires à l'épuration (présentées dans le paragraphe 2.1.1) ont été principalement accordées aux industriels raccordés au réseau public.

2.2. Les aides au fonctionnement

Préambule : Les calculs des aides au fonctionnement s'effectuent sur la base des résultats mesurés en 2003. Les données 2004 font actuellement l'objet de traitement pour définir les montants d'aides qui seront versés en 2005.

2.2.1. Aide à la performance épuratoire maximale (APEM) :

En 2004, 28 PME-PMI ont été bénéficiaires de l'Aide à la Performance Epuratoire Maximale pour un montant total distribué de 660 000 €.

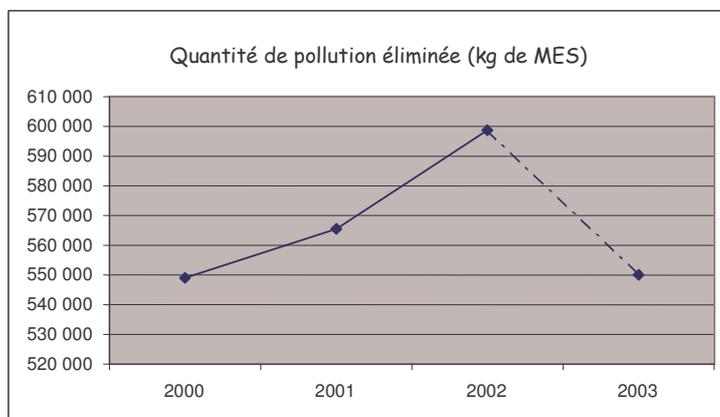
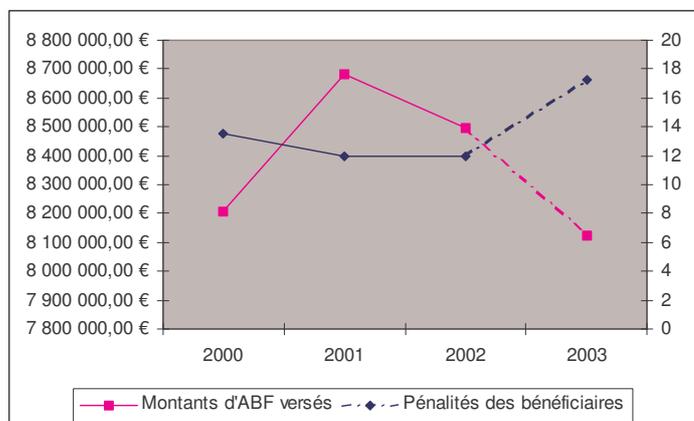
La liste des établissements bénéficiaires est présentée en annexe 2.

2.2.2. Conséquences de l'abandon du dispositif des aides ABF industrie (ABFI)

Une simulation de calcul de l'ABFI sur l'année d'activité 2003 (sans tenir compte de l'APEM) a été réalisée en conservant les règles de l'ABF.

On s'aperçoit alors, qu'outre une baisse de la pollution traitée, le nombre de pénalités appliquées aux bénéficiaires pour dépassement des teneurs en sortie en MES ou en métaux aurait été fortement en hausse (+24.3% en MES et +300% en métaux). On peut en déduire que pour 2003, le fonctionnement des ouvrages a connu une baisse de qualité, près de 50 T de pollution (tous paramètres confondus) ont rejoint le milieu récepteur sans traitement.

Simulation 2004 de l'ABFI : évolution des montants et des pénalités - évolution de la quantité de pollution éliminée



La baisse de la pollution éliminée ne s'explique qu'en partie par une possible baisse de l'activité industrielle, la pollution brute n'ayant diminué que de 20T entre 2002 et 2003.

2.2.3. Les aides à la collecte des déchets

Au titre de son 8^{ème} Programme, L'Agence de l'Eau attribue des aides pour l'élimination des déchets dangereux pour l'eau au travers d'une aide à la collecte et au transport, une aide au traitement et au transit-regroupement. On distingue deux modalités d'aides :

- l'une pour les producteurs de déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD)
- l'autre pour les producteurs de déchets dangereux en grandes quantités.

En 2004, l'Agence a attribué 3.62 M€ d'aides à l'élimination des déchets dangereux pour l'eau.

CONCLUSION

La reprise des investissements vient conforter les prévisions effectuées lors du démarrage du 8^{ème} programme. Cependant on observe une stabilité des investissements au niveau des PME-PMI et TPE.

La mauvaise qualité du fonctionnement des ouvrages de dépollution avec notamment la très forte augmentation des dépassements des rejets en métaux doit nous interroger sur les conséquences en terme d'incidence sur les milieux récepteurs dans un contexte où la réduction et l'élimination des substances dangereuses est un enjeu fort pour les années à venir.

3. La lutte contre les pollutions d'origine agricole

Un nombre de 491 aides a été engagé en 2004 dont le montant total s'élève à 5,4 M€ pour un montant de travaux de 21,7 M€. L'activité 2004 en matière de politique agricole témoigne d'un très net ralentissement par rapport à l'année 2003 comme le démontre le tableau suivant :

	2003	2004	évolution
Nombre d'aides	861	491	- 43 %
Montant des travaux (Meuros)	46,5	21,7	- 53%
Montant des aides (Meuros)	7,4	5,5	-27%

Ce fort ralentissement est fortement lié aux difficultés de reprise du programme PMPLEE. Dans un contexte d'un dispositif très encadré des aides et de l'externalisation du traitement des dossiers, force est de constater le manque d'engouement des éleveurs pour la mise aux normes de leurs installations.

Les actions visant à la modification des pratiques et au conseil agricole se maintiennent aux niveaux observés en 2003.

3.1. Lutte contre la pollution des élevages

3.1.1 La situation générale

Le programme de "mise aux normes" initié en 1994 concernait 4 700 élevages correspondant aux plus importants en taille de cheptel (> 90 UGBN) et 2 710 d'entre eux ont été aidés. En octobre 2002, le programme a été "refondu" (PMPLEE=PMPOA2) qui vise à intégrer plus d'élevages en zone vulnérable (> 25 UGBN) tout en maintenant l'objectif d'équipement du premier programme hors zone vulnérable. Toutefois, ce nouveau programme qui rend éligible aux aides 3 500 élevages du bassin rencontre peu de succès, probablement dû à l'incertitude des éleveurs quant à leur avenir au sein de la nouvelle PAC.

3.1.2. Les aides à l'investissement

Au total, 220 établissements d'élevage ont bénéficié d'aides en 2004 contre 350 en 2003.

L'engagement total de ces aides s'est élevé à 2 948 K€ pour la mise aux normes de 20 500 unités de gros bovins. Ces élevages comptent donc un cheptel de 93 UGB en moyenne.

Au total, depuis 1994, 2 417 aides étaient soldées en fin 2004 soit 352 000 UGBN traitées sur un total estimé à 820 000, ce qui marque l'état d'avancement réel de l'équipement des élevages du bassin.

3.1.3. L'assistance technique aux épandages

En 2004, des aides (comptabilisées au § 1) ont été accordées à 6 opérateurs pour le conseil individuel au bon épandage des déjections animales de 250 à 300 élevages ayant effectué leur mise aux normes.

3.1.4. Les coûts unitaires

Le coût moyen des travaux aidés s'est élevé à 493 €/UGB, valeur comparable à 2002, s'inscrivant dans le nouveau système d'aide "PMPOA2" qui comporte de nombreux plafonnements des montants aidables.

2. Incitation aux cultures propres

Cette incitation se répartit en trois types d'intervention :

- des opérations de conseil collectif dans des zones où la ressource en eau est menacée par les pratiques culturales et de conseil individuel dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable menacés par les nitrates ou les pesticides. Ces opérations s'inscrivent dans la logique "Ferti-Mieux" et bénéficient d'un "soutien technique" régional en agronomie,
- la mise en œuvre d'actions collectives à caractère environnemental telles que maintien d'herbages, cultures intermédiaires "piège à nitrates", traitement non chimique,
- les investissements nécessaires à la sécurisation de sites de manipulation de pesticides et à la à l'acquisition de matériels permettant de réduire l'utilisation de pesticides ou de maîtrise de l'irrigation.

En fin 2004, seize opérations locales "Ferti-Mieux" couvrent 329 000 ha au-dessus des nappes et des bassins versants les plus concernés par la pollution agricole (cf carte et tableau en annexe). 8 000 éleveurs et cultivateurs sont concernés. Une 17^{ème} opération (bassin de la Seille) est en préparation. Plusieurs de ces opérations (GORZE, Haut Saintois, Rupt de Mad, captage de BOUXIERES notamment) ont obtenu de bons résultats sur la qualité de l'eau. La nappe d'Alsace elle-même présente des signes d'arrêt de la dégradation au titre des nitrates.

Par ailleurs, 18 699 ha de cultures intermédiaires (dont 4 250 ha en enherbement de maïs grain) ont bénéficié d'aide ainsi que 25 000 ha de traitement biologique au trichogramme et 510 ha de traitement biologique en vigne.

Les engagements d'aides de l'année 2004 au titre des cultures s'élèvent au total à 2 555 K€ dont :

- 960 k€ pour les opérations Ferti-Mieux, leur soutien régional et le conseil individuel en zone de captage,
- 740 K€ pour la mise en place collective de cultures intermédiaires et enherbement du maïs,
- 675 K€ pour la sécurisation de 130 sites de manipulation de produits phytosanitaires (dont 2 collectivités), l'acquisition de matériels de lutte non chimique (dont 6 collectivités) et la lutte biologique en maïs et vigne,
- 180 K€ pour les opérations diverses en maîtrise de l'irrigation et animations en lutte contre les pesticides principalement.

Les montants d'aides allouées depuis 2003 aux actions de conseils dans le cadre des opérations Ferti-mieux et de bassins versants/captages, ainsi qu'aux opérations de modifications de pratiques agricoles représentent annuellement le montant total accordé au cours du 7^{ème} programme. (cf tableau ci-après).

Programmes	VIème programme 1994-1996	VIIème programme 1997-2002	2003	2004	Total 1994- 2004
Programme "élevage" (milliers d'euros)	10 630	43 372	4 860	2 948	61 810
Elevages (UGBN aidés)	76 000	323 000	38 000	20 000	457 000
Ferti-Mieux et captages (ha concernés)	142 000	329 000	332 000	334 000	334 000
Opérations de conseil en culture et études (milliers d'euros)	974	7 035	1 013	1 001	10 023
CIPAN, lutte bio, sécurisation, irrigation (milliers d'euros)	0	2 197	1 537	1 554	5 288

3. Etat d'avancement par rapport aux objectifs du programme

Fort de ces éléments, le cadre d'atteinte d'objectifs des interventions en matière de lutte contre les pollutions agricoles est décliné comme suit :

	2003	2004	Objectif fin 8 ^{ème} programme
Aides techniques aux élevages (ATE)	51		500 élevages nouvellement conventionnés
Ferti-Mieux	16	16	17 opérations
	oui	oui	développement d'un volet phytosanitaire pour ces opérations
Couverture par les CIPAN	16 990 ha	14 449	+ 27 000 ha
Enherbement du maïs (*)	4 200 ha	4 250 ha	+ 6 000 ha
Confusion sexuelle sur vigne	841 ha	510 ha	+ 3 000 ha
Lutte biologique par les trichogrammes	17 295 ha	25 000 ha	+ 35 000 ha
Mise aux normes des locaux "phyto" et des plates-formes de remplissage	20	130	600
Missions de recyclage des boues	oui	oui	maintien des missions actuelles et recadrage des objectifs

CONCLUSION

Les opérations en matière de lutte contre les pollutions diffuses agricoles affichent un niveau d'activité soutenu avec notamment la prévention des pollutions accidentelles par les phytosanitaires et la lutte biologique par les trichogrammes.

On observe toujours un difficile redémarrage du PMPLEE.

Chapitre 4 : Les boues

1. Soutien aux Missions de recyclage agricole des boues d'épuration

Chacun des départements du bassin (à l'exception de la Haute-Marne) dispose d'une mission opérationnelle pour les boues domestiques et industrielles. Les aides correspondantes de l'Agence se sont élevées à 587 K€.

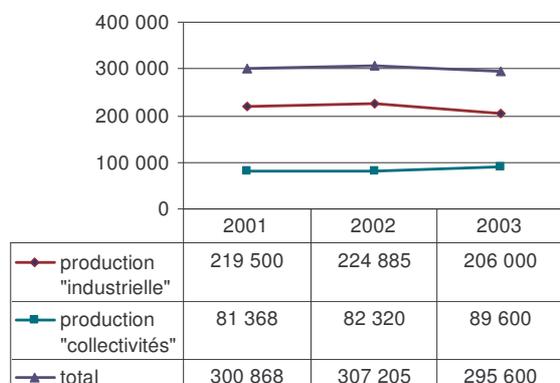
Ces missions se répartissent ainsi :

Nom	Localisation	Boues domestiques	Boues industrielles	Zone d'action
MRA 08	Chambre d'agriculture 08	oui	oui	08
MRA inter-départementale	Chambre régionale d'agriculture de Lorraine	-	oui	54, 55, 88
MRA 88	Chambre régionale d'agriculture de Lorraine	oui	-	88
MRA 54	Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle	oui	-	54
MRA 55	Chambre d'agriculture de la Meuse	oui	-	55
MVAB 57	Conseil général de la Moselle	oui	oui	57
MVAD	ARAA Colmar	oui	oui	68
SATESA 67	Conseil général du Bas-Rhin	oui	oui	67

2. Le suivi de la production et destination des boues

297 603 tonnes de matières sèches ont été produites sur le bassin Rhin Meuse au cours de l'année 2003 dont 30 % sont recyclées en agriculture.

bilan 2004 : évolution du tonnage de boues produites



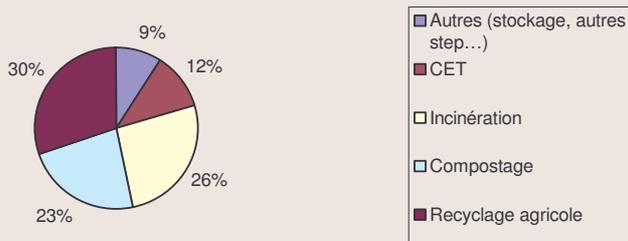
La production de boues suit une progression très lente avec une réduction de 3.9 % entre 2002 et 2003.

Cette baisse de production est liée à la production des boues des industries (baisse de l'activité, défaillance de l'épuration).

Par ailleurs, les productions de boues des collectivités sont en augmentation de 8.1 % par rapport à l'exercice 2002.

La destination des boues se répartit de la manière suivante

bilan 2004 : destination des boues d'épuration des collectivités (données 2003)



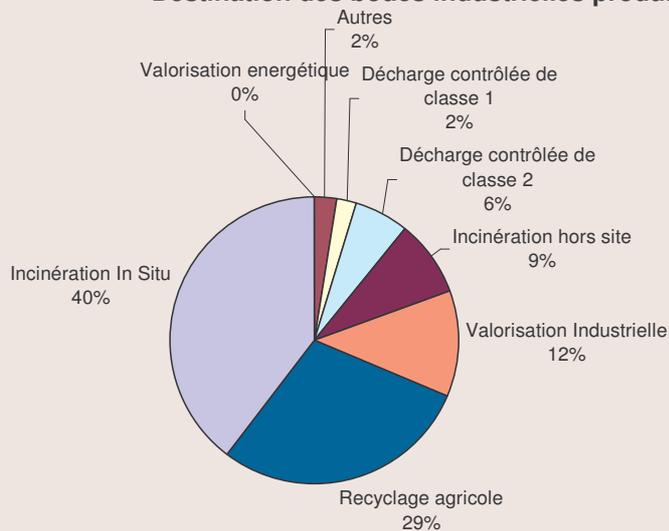
89 600 tonnes de matières sèches ont été produites par les ouvrages d'épuration des collectivités.

Elles sont majoritairement recyclées en agriculture (30 %).

La quantité de boues produites par les industries sur le bassin s'est élevée à 206 000 tonnes de matières sèches.

Près de 40% de ce tonnage est incinéré dans des installations internes.

Destination des boues industrielles produites en 2003



3. Les aides à l'investissement

Un montant global de 2,6 M€ a été attribué pour fiabiliser la filière Boues des ouvrages d'épuration dont 71 % au bénéfice de deux industriels :

- GIE utilités Marckolsheim pour la mise en place d'un sécheur et une plate-forme de compostage (1,6 M€).
- la brasserie METEOR pour la mise en place d'un stockage des boues (0,17 M€)

Le reste des aides, soit 0,74 M€ se partage entre différentes collectivités et consistent en la mise en œuvre de 4 unités de séchage des boues, 2 unités de compostage et la construction d'aires de stockage.

CONCLUSION

L'ensemble des investissements consentis vise à conforter les filières d'élimination par recyclage agricole. On observe un certain attrait aux techniques de séchage et compostage des boues depuis le début du 8^{ème} Programme.

La production des boues industrielles est en baisse par rapport à 2002, cette évolution peut s'expliquer par un tassement éventuel de l'activité mais probablement aussi du fait d'une moindre qualité du fonctionnement des ouvrages de dépollution. Cet indicateur sera à surveiller.

Chapitre 5 : Les aides a la restauration des milieux aquatiques

1. Les aides à l'investissement

Avec 152 aides accordées en matière de restauration des milieux aquatiques, l'année 2004 connaît un niveau d'investissement à hauteur de 27.1 M€ et un montant d'aide de 6.5 M€ soit une augmentation en volume financier de 27 % par rapport à l'année 2003 et une réduction de 9% en nombre de demandes instruites.

Ces premiers chiffres mettent en lumière une activité toujours soutenue dans le domaine de la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.

Pour les performances les plus significatives, on notera :

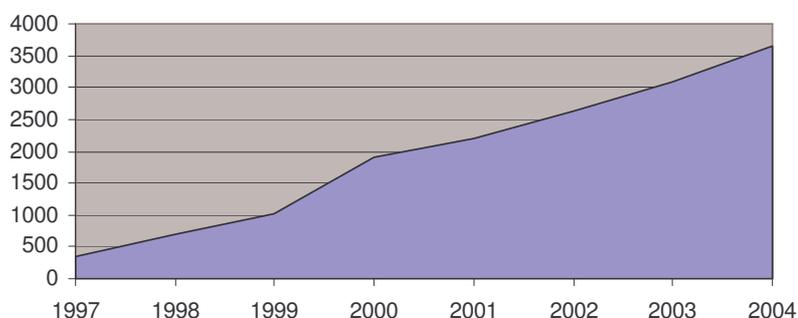
1.2. La constante progression en matière de restauration des cours d'eau

La nette prédominance du volet restauration de cours d'eau se maintient et progresse d'année en année en totalisant un nombre de 99 opérations financées et un montant d'aide de 4.6 M€.

Avec une moyenne de 350 km par an de berges restaurées au cours du 7ème programme, l'année 2004 maintient le niveau acquis en 2003, marqué par une augmentation de 15 % du linéaire restauré par rapport à l'exercice 2002.

Ainsi ce sont plus de 474 km qui ont, soit été restaurés après une absence d'entretien parfois depuis plusieurs décennies, soit rediversifiés ou renaturés par plantation, gestion ou recréation de bras secondaires, protection des berges par techniques végétales.

Bilan 2004 : linéaire cumulé de cours d'eau restauré



En l'occurrence, au cours de l'année 2004, on dénombre près de 18 bras secondaires qui ont été remis en communication.

On comptabilise en 2004 près de 7 500 km de cours d'eau pour lesquelles une action a été engagée. Cette performance résulte de la conjonction des financements multiples et de la volonté des acteurs publics du bassin.

1.3. Le décollage des surfaces de zones humides protégées

En application des dispositions du SDAGE, l'Agence a contribué par ses subventions à la protection et la renaturation de 208 ha de zones humides pour un montant d'aide 217.6 K€ contre 55 ha en moyenne annuelle au cours du 7^{ème} programme.

L'année 2004 a aussi vu naître la mission Zones Humides chargée de concevoir et mettre en place un observatoire des Zones Humides.

1.4. Les passes à poisson

Sur l'aspect piscicole, le programme de restauration a été complété par la mise en place de 15 passes à poissons contre 5 en 2003. La passe à poissons de Gamsheim a fait notamment d'aide de l'Agence pour permettre la migration des poissons vers l'Ill et ses affluents.

2. Les aides au fonctionnement

En 2004, 24 syndicats ont sollicité des aides au titre du programme ABER.

Le montant réservé pour l'ABER en 2004 avoisine les 355 000 €. A ce jour 75 % de l'aide a été versée.

3. Etat d'avancement par rapport aux objectifs du programme

Fort de ces éléments, le cadre d'atteinte d'objectifs des interventions en matière d'aménagement des milieux naturels est décliné comme suit :

Nature de l'opération	2003	2004	8 ^{ème} programme
	réalisation	réalisation	objectif
Opérations de restauration de cours d'eau	475 km	474 km	350 km/an
Rivières en zones urbaines canaux	15	5	20 km/an
Nombre de passes à poissons	5	15	10 /an
Surface ZH acquise	93 ha	208 ha	180 ha/an
Surface Bandes Enherbées	8 ha	6 ha	20 ha/an
ABER	188 et 47 ha	328 km et 44 ha	200 km/an et 50 ha/an
Ruissellement	p.m.	p.m	p.m.
Aspects paysagers et architecturaux dans les contrats de rivières	p.m.	p.m	p.m.

CONCLUSION

La forte activité en matière de restauration des cours d'eau observée en 2003, s'accroît en 2004 en affichant d'excellents résultats, notamment en terme de surfaces protégées de zones humides.

La poursuite de cette progression remarquable suppose une dynamique d'action ambitieuse, notamment une animation de proximité auprès des propriétaires sur plusieurs années pour faciliter les acquisitions foncières et la gestion écologique en concertation avec les exploitants des terrains.

Cette politique sera probablement amplifiée dans les années à venir dans le cadre des objectifs de la DCE visant le « bon état » des cours d'eau.

Chapitre 6 : La protection des eaux souterraines

Une ligne budgétaire de suivi du programme en matière d'aides à la protection des eaux souterraines est établie depuis le 7^{ème} Programme. Sont imputées sur cette ligne budgétaire toutes les études d'intérêt général portant sur l'amélioration de la connaissance et le suivi des eaux souterraines, et toutes les opérations de travaux menés par les collectivités (décharges, obturation de puits...).

Aussi, le suivi de cette ligne de programme n'est pas représentatif des actions réellement menées en matière de protection des eaux souterraines.

Le montant d'aide alloué en 2004 sur cette ligne est de 703 320 euros pour 15 opérations instruites.

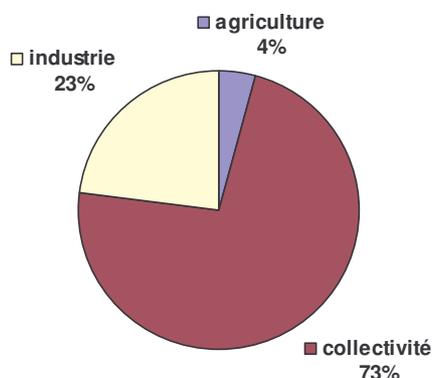
Cela étant de nombreuses actions sont menées par ailleurs vis à vis de la protection des eaux souterraines au titre d'autres politiques. Ainsi, on totalise pour les plus représentatives :

- la pose et réhabilitation des réseaux d'assainissement des collectivités
- la dépollution des sites et sols pollués
- la prévention des pollutions accidentelles industrielles
- la modification des pratiques agricoles et le conseil agricole des agriculteurs
- la reconquête des zones humides

L'ensemble de ces actions représentent un montant d'aide de plus de 34 millions d'euros contre 18 M€ en 2003.

bilan 2004 : répartition des aides attribuées au titre de la protection des eaux souterraines (total 34.3 M€)

Ces opérations sont menées majoritairement par les collectivités comme le démontre le graphique ci contre :



Chapitre 7 : L'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable est un enjeu fort du 8^{ème} programme. Avec 345 aides accordées, l'année 2004 connaît un niveau d'investissement à hauteur de 30,6 millions d'euros et un montant d'aides de 11 millions d'euros. on observe une augmentation de 18 % du montant des aides par rapport à 2003 liée à la prise en compte des opérations « sécheresse ».

La majorité des financements consentis concernent :

- les travaux d'amélioration de la qualité des l'eau pour un montant d'aide de 4,6 M d'euros
- les travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau pour un montant d'aide de 3,5 M€ contre 1,65 M€ en 2003
- la protection des captages pour un montant d'aide de 1,7 M contre 1,2 M en 2003.

1. La protection des captages

L'eau distribuée dans le bassin Rhin Meuse est captée par 3 883 ouvrages de prélèvement. Globalement, le nombre de captages reste stable avec une augmentation du nombre de déclarations d'utilité publique de 5% entre 1998 et 2003.

En 2002, seule un peu plus de la moitié des captages recensés sur le bassin Rhin Meuse bénéficiaient d'une protection physique.

En 2004, 89 collectivités contre 93 en 2003 se sont engagées à différents stades d'avancement dans une démarche de protection réglementaire de leurs captages.

Depuis le début du 8^{ème} Programme, on dénombre les performances suivantes :

Nombre de captage concerné par	2003	2004	Total 8 ^{ème} programme
Lancement de la phase technique	48	33	81
Lancement de la phase administrative	53	66	119
Travaux de mise en conformité	50	68	118

Malgré un taux d'aide de 80 %, les démarches de DUP restent freinées par la lourdeur de la procédure.

Pour y pallier, il sera proposé en 2005 d'apporter une assistance aux services de l'Etat en leur mettant à disposition un bureau d'études prestataire qui prendrait en charge la phase administrative et technique.

2. L'amélioration de la qualité de l'eau

2.1. Etat qualitatif des ressources en eau

Un plan d'actions « points noirs - points gris » a été engagé en 1996 avec les services des Directions Départementales de l'Action Sociale et la Santé (DDASS). Ce plan a pour ambition la prévention et la résorption des problèmes liés à la qualité de l'eau distribuée et aux paramètres jugés les plus néfastes pour la santé (bactériologie, nitrates, pesticides, pH...).

Les actions menées sont de deux ordres :

- administratif (avertissements et injonctions)
- financier et technique (incitation envers les collectivités qui présentent des unités de distribution dégradées ou en voie de dégradation).

La situation 2004 permet d'identifier les paramètres déclassants. Il s'agit d'une situation globalisée à l'échelle du bassin Rhin Meuse, les problématiques sont plus contrastées d'un département à un autre.

Points noirs (PN) : eaux dégradées :

171 unités de distribution alimentant 187 256 habitants ont présenté deux années de suite des dépassements de normes sur 1 ou plusieurs paramètres.

Points gris (PG) : eaux en voie de dégradation :

204 unités de distribution alimentant 627 189 habitants ont présenté une année sur deux des dépassements de normes sur, au minimum, 1 paramètre.

Le tableau ci dessous reprend la situation par paramètres retenus prioritairement dans le cadre du 8^{ème} programme :

Données 2004 paramètres	Points noirs		Points gris	
	Nombre de captages	population	Nombre de captages	population
bactériologie	79	12 757	208	125 690
pesticides	49	158 397	10	63 917
agressivité	41	15 420	149	138 763
arsenic	7	19 804	0	0
nitrates	6	1 251	172	324 987
plomb	1	282	0	0
turbidité	0	0	2	385

Ainsi, une population de plus de 814 445 habitants, soit 19.5 % de la population du bassin, ne dispose pas en 2004 d'une eau potable. Les nitrates, les pesticides et la bactériologie demeurent des paramètres prépondérants en terme de population touchée.

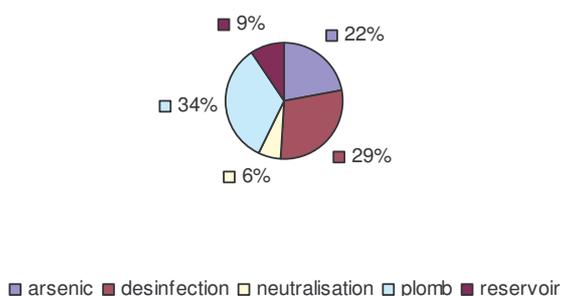
3. Les aides vis à vis des traitements de l'eau

Le montant total des aides allouées au titre de l'amélioration de la qualité de l'eau est de 4,65 millions d'euros.

Les travaux d'amélioration de la qualité de la ressource ont principalement porté la réfection des branchements en plomb, la mise en place d'unité de désinfection et le traitement de l'arsenic.

Une population de 117 447 habitants a été concernée par ces travaux

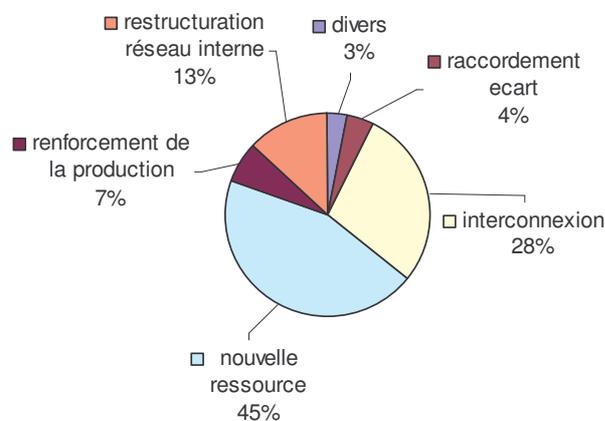
bilan 2004 : répartition des aides par nature de travaux



4. La sécurité de l'approvisionnement

Le montant total des aides attribuées pour la sécurisation de l'approvisionnement s'élève à 3,46 millions d'euros.

Bilan 2004 : répartition des aides par nature de travaux



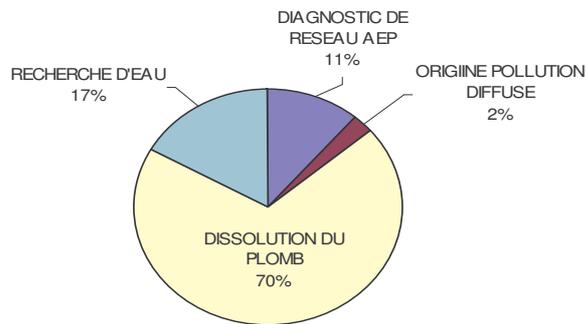
Les travaux ont principalement porté sur la diversification de la ressource en eau suite à l'épisode de sécheresse de 2003. La recherche de nouvelles ressources et les interconnexions sont les postes d'investissement les plus importants.

Une population estimée à 114 803 habitants a été concernée par ces travaux.

5. Les études

120 études ont été financées à hauteur de 637,6 milliers d'euros et se répartissent selon leur nature de la manière suivante :

Bilan 2004 : répartition du nombre d'études selon leur nature



Sous l'impulsion des DDASS, l'Agence a soutenu la réalisation de 85 études du potentiel de dissolution du plomb dans l'eau, qui viennent se rajouter aux 77 études financées en 2003.

CONCLUSION

On observe en 2004 un bon niveau d'activité en matière d'amélioration de la qualité de l'eau et de sécurisation de l'approvisionnement liée à la sécheresse de 2003.

Cependant la protection physique des bassins d'alimentation des captages AEP reste très inférieure aux attentes avec notamment une diminution du nombre de nouvelles procédures.

Chapitre 8 : Les aides à la communication

En 2004, 31 partenaires ont bénéficié de l'aide technique et financière de l'agence de l'eau pour la mise en place de leurs opérations d'information, de sensibilisation, d'éducation et de participation des acteurs et du public.

Le nombre d'aides accordées s'est maintenu au niveau de 2003

Ce sont les organisations artisanales, professionnelles et les associations qui ont été les principales bénéficiaires des aides.

L'Agence a majoritairement apporté son soutien à la production de documents écrits (plaquettes, documents de sensibilisation...).

L'année 2004 a vu la poursuite des conférences/débats destinées aux jeunes et adultes en formation professionnelle (au nombre de 200 par saison scolaire) et le lancement des classes d'eau, dispositif d'appel à projets (139 dossiers examinés en 2004) en direction des enseignants et des enfants du bassin Rhin-Meuse, en lien avec les acteurs locaux de l'eau.

Chapitre 9 : La politique de réduction des rejets toxiques

L'un des enjeux forts de la DCE vise à supprimer les rejets de substances dangereuses pour l'eau. La réalisation des inventaires régionaux des substances prioritaires va aboutir à l'identification des substances actuellement rejetées pour permettre de quantifier les travaux nécessaires à leur élimination.

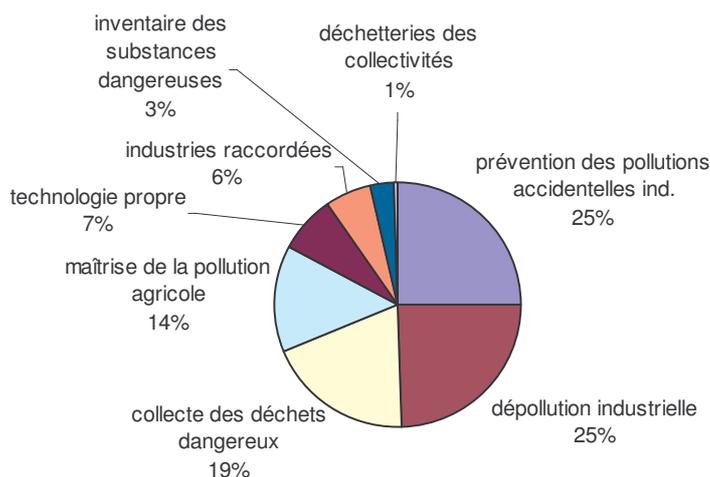
En vue d'appréhender les masses financières à consentir, un premier bilan en matière de réduction des rejets toxiques peut être dressé.

Priorité affichée par le SDAGE et le 8^{ème} Programme de l'Agence, la politique de réduction des rejets toxiques peut être évaluée selon l'approche approximative suivante.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des aides de l'Agence menée au titre d'autres politiques plus globales. Aussi, par extrapolation des postes les plus représentatifs, on totalise près de 18.5 millions d'euros (pour un montant de travaux de plus de 35 M€) qui ont été consentis peu ou prou à la réduction voire l'élimination des rejets toxiques.

Cette analyse, peut être qualifiée à juste titre d'approximative puisqu'elle n'identifie pas les substances dangereuses définies par la DCE dans les opérations soutenues par l'Agence. Cette première approche montre toutefois la diversité des actions qui concourent à cet objectif prioritaire de la DCE.

Bilan 2004 : répartition des aides attribuées au titre de la réduction des rejets toxiques (18.5 M€)



Les opérations de prévention des pollutions accidentelles et la collecte des déchets dangereux pour l'eau constituent les postes les plus lourds en terme d'investissement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le bilan technique de l'exécution du programme pour 2004 atteste d'une activité soutenue proche des niveaux d'engagements du début du 7ème programme mais avec une dynamique supérieure.

L'activité reste encore largement soutenue par les engagements passés au niveau de la dépollution des collectivités. Les engagements d'AP en la matière s'établissent à un niveau record depuis 1997. Les investissements dans les secteurs ruraux y restent majoritaires avec une forte demande en terme de réseaux de collecte.

Ces demandes d'aides ponctionnent à elles seules les trois quarts du contingent d'AP. Le maintien de ce niveau de demande ne pourra se faire sans influence sur la programmation des contrats nouveaux.

L'activité en matière d'industrie est marquée par une nette reprise (+ 50 % par rapport à 2003). Le niveau d'engagement est proche du contingent de la ligne programme. Il reste des efforts à faire pour dynamiser l'investissement au niveau des PME-PMI.

En matière d'agriculture, l'activité en terme d'engagement reste inférieure aux niveaux des contingents d'AP du programme du fait de l'affaiblissement des investissements de mise aux normes des élevages. Les activités liées à la pollution diffuse (d'impact financier moindre) affichent toutefois une dynamique appréciable avec des niveaux d'opérations engagées supérieurs aux objectifs du 8ème Programme avec notamment une reprise notable des aides en matière de prévention des pollutions accidentelles par les phytosanitaires.

Ce dernier constat prévaut également pour le secteur de la restauration des milieux aquatiques avec des résultats en terme de linéaire traité ou de surface de ZH très encourageants.

Au final, on peut conclure que le programme s'exécute conformément aux prévisions. Les grandes masses financières sont impactées par la recrudescence de l'engagement des travaux des contrats d'assainissement d'une part et par la stagnation du PMPLEE d'autre part. Sorti de là, on dénote une typologie d'investissement qui s'inscrit pleinement dans les priorités du 8ème programme et les orientations découlant de l'état des lieux de la DCE.

Liste des bénéficiaires des primes et ABF

annexe 1

INSEE	N° SE	Station d'épuration	Prime (€) 2003	Prime (€) 2004	ABF (€) 2003	ABF (€) 2004
8028	1	SE AUBRIVES	0,00	0,00	2 500,00	0,00
8053	2	SE BAZEILLES	18 600,12	17 558,56	14 657,40	15 759,00
8090	4	SE CARIGNAN	0,00	7 001,07	0,00	0,00
8105	5	SE CHARLEVILLE MEZIERES	232 049,28	236 576,26	178 377,12	195 774,57
8115	6	SE CHEMERY-SUR-BAR	0,00	0,00	0,00	0,00
8116	7	SE LE CHESNE	4 607,34	4 101,91	4 728,72	3 484,32
8116	8	SE ETANG DE BAIRON	1 277,38	0,00	0,00	0,00
8142	9	SE DONCHERY	9 717,66	7 315,92	15 759,00	12 806,10
8153	10	SE ESCOMBRES ET LE CHESNOIS	1 255,18	758,20	2 500,00	2 500,00
8185	1356	SE FUMAY	4 937,79	8 473,65	2 500,00	0,00
8190	808	SE GIVET	18 410,23	39 824,08	5 124,00	44 920,40
8194	11	SE GLAIRE SEDAN	173 345,26	200 880,82	55 606,85	78 767,04
8217	12	SE CAMPING D'HAULME	1 477,40	0,00	0,00	0,00
8263	13	SE LUMES	5 321,86	4 376,31	5 544,72	4 443,12
8276	1404	SE MARGUT	2 314,55	2 308,24	2 500,00	3 121,20
8282	15	SE MAUBERT FONTAINE	3 189,10	4 208,51	3 235,44	2 500,00
8284	16	SE MAZURES (VIEILLES FORGES)	2 370,36	1 222,09	0,00	0,00
8302	812	SE MONTHERME	2 987,06	0,00	0,00	
8311	810	SE MOUZON	0,00	0,00	0,00	
8327	20	SE NOUVION-VRIGNE	0,00	0,00	0,00	
8328	21	SE NOUZONVILLE	17 224,19	15 093,51	0,00	0,00
8341	1327	SE POIX TERRON	1 614,19	3 556,90	0,00	3 733,20
8343	22	SE POURU ST REMY	3 022,05	3 103,97	6 789,30	5 958,48
8357	24	SE REMILLY-ALLICOURT	1 962,22	2 695,37	0,00	2 500,00
8363	1220	SE REVIN	44 292,70	28 604,43	40 052,60	25 449,20
8367	26	SE ROCROI	6 189,67	7 990,27	5 960,88	4 605,30
8457	27	SE TOURNES	1 765,40	3 067,12	0,00	3 348,90
8486	758	SE VIREUX	10 761,60	12 314,04	12 484,80	15 422,40
8488	28	SE VIVIER-AU-COURT	11 954,64	18 971,09	0,00	7 726,50
52063	1304	SE BOURG SAINTE MARIE	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
52074	29	SE BREUVANNES	0,00	3 440,69	0,00	0,00
52162	31	SE DAMMARTIN-S-MEUSE	0,00	0,00	0,00	0,00

52225	1463	SE GONCOURT		1 088,73		2 500,00
52227	32	SE GRAFFIGNY CHEMIN	0,00	0,00	0,00	0,00
52237	1468	SE HARREVILLE LES CHANTEURS		0,00		2 500,00
52291	1464	SE LONGCHAMP LES MILLIERES		0,00		2 500,00
52407	33	SE PREZ SOUS LA FAUCHE	0,00	0,00	2 500,00	0,00
52444	35	SE SAINT-BLIN	0,00	0,00	0,00	0,00
52517	1091	SE VESAIGNES SOUS LAFAUCHE	0,00	0,00	0,00	0,00
54007	36	SE AINGERAY	6 027,28	8 407,06	9 146,34	6 693,75
54008	37	SE ALLAIN	1 138,71	1 424,25	0,00	2 500,00
54029	39	SE AUDUN LE ROMAN	7 219,76	8 264,18	2 671,38	2 877,93
54039	1313	SE BACCARAT	13 258,58	13 157,33	23 409,00	20 502,00
54049	42	SE BASLIEUX	1 289,56	1 566,70	2 500,00	0,00
54051	43	SE BATILLY	7 328,56	6 371,57	7 441,92	5 312,16
54054	44	SE BAYON	0,00	0,00	0,00	0,00
54067	741	SE BEUVEILLE	1 494,65	3 729,33	2 500,00	2 500,00
54069	45	SE BEUVILLERS	0,00	0,00	0,00	0,00
54073	819	SE BICQUELEY	0,00	0,00	0,00	0,00
54090	47	SE BOUXIERES AUX DAMES	11 039,23	12 477,39	5 071,95	0,00
54099	48	SE BRIEY	36 133,37	17 711,03	16 906,50	3 882,15
54099	1483	SE BRIEY		30 899,74		10 091,22
54110	49	SE CERVILLE	1 108,50	2 538,57	0,00	0,00
54135	51	SE COLOMBEY LES BELLES	2 088,00	5 330,97	0,00	6 529,44
54137	52	SE CONS-LA-GRANDVILLE	0,00	0,00	0,00	
54150	1455	SE CUSTINES		4 344,31		3 840,30
54152	55	SE DAMELEVIERS	5 531,32	4 659,46	8 886,24	0,00
54155	1223	SE DEUXVILLE	1 671,42	0,00	0,00	0,00
54159	56	SE DOMBASLE-SUR-MEURTHE	43 465,20	29 524,48	20 119,50	9 983,25
54180	1337	SE ERBEVILLER SUR AMEZULE	0,00	0,00	0,00	0,00
54181	1399	SE CRUSNES ERROUVILLE	6 191,90	11 761,89	7 282,80	7 613,28
54182	1371	SE ESSEY-MAIZERAIS	1 519,63	0,00	0,00	2 500,00
54187	1470	SE EUVEZIN		0,00		2 500,00
54194	1398	SE FILLIERES	2 053,44	1 376,04	2 500,00	2 500,00
54214	59	SE FROLOIS	0,00	0,00	0,00	0,00
54222	60	SE GERBEVILLER	0,00	0,00	0,00	0,00
54225	1094	SE GEZONCOURT	1 493,38	0,00	2 500,00	2 500,00
54234	61	SE GORCY	0,00	0,00	0,00	0,00

54272	1410	SE JAILLON		2 039,59		
54273	64	SE JARNY	49 117,77	0,00	0,00	
54273	1454	SE JARNY		81 171,07		55 510,00
54280	65	SE JOEUF	95 689,25	98 974,80	21 081,45	23 823,15
54281	66	SE JOLIVET	1 006,76	1 765,54	2 500,00	2 500,00
54287	1227	SE LACHAPELLE	0,00	0,00	0,00	0,00
54318	69	SE LIVERDUN	0,00	10 552,82	0,00	3 321,50
54322	70	SE LONGUYON	15 576,33	10 813,03	2 500,00	0,00
54323	744	SE LONGWY	185 725,57	165 442,45	29 058,90	49 772,68
54327	71	SE LUCEY	0,00	0,00	0,00	2 500,00
54329	74	SE LUNEVILLE	123 772,40	83 092,42	37 867,25	0,00
54357	75	SE MAXEVILLE/NANCY	1 652 549,41	1 964 123,83	143 065,44	158 086,69
54364	76	SE MEREVILLE	2 650,30	3 429,32	3 996,72	2 500,00
54385	1424	SE MORFONTAINE		3 679,34		4 995,90
54405	78	SE OCHEY	0,00	0,00	0,00	2 500,00
54405	79	SE THUILLEY	0,00	1 226,02	0,00	0,00
54425	80	SE PIENNES	4 551,05	8 762,59	0,00	0,00
54426	81	SE PIERRE LA TREICHE	1 171,54	1 672,64	2 697,52	2 500,00
54428	82	SE PIERREPONT	0,00	2 490,69	0,00	2 500,00
54430	83	SE POMPEY	0,00	0,00	0,00	0,00
54431	1250	SE PONT A MOUSSON	133 028,04	120 188,64	101 626,00	111 630,00
54455	85	SE REMENOVILLE	0,00	0,00	0,00	2 500,00
54462	86	SE ROSIERES-AUX-SALINES	5 301,64	7 003,28	4 857,75	4 846,28
54473	1222	SE SAINT FIRMIN	0,00	1 011,56	0,00	0,00
54490	900	SE SAIZERAIS	5 699,12	4 127,55	2 500,00	3 422,10
54496	87	SE SAULXURES LES VANNES	2 773,59	1 338,36	2 500,00	2 500,00
54502	88	SE SERRES	0,00	0,00	0,00	0,00
54504	89	SE SERROUVILLE	0,00	0,00	0,00	0,00
54509	1425	SE SOMMENVILLER		7 466,59		5 416,80
54514	90	SE TELLANCOURT	2 109,48	1 786,48	2 649,84	0,00
54525	91	SE TIERCELET	1 075,09	1 539,38	2 500,00	2 500,00
54527	1335	SE TONNOY	1 177,38	785,37	2 500,00	0,00
54528	92	SE TOUL	193 254,96	184 824,53	98 826,00	68 477,50
54549	1405	SE VARANGEVILLE		29 653,47		20 374,00
54584	818	SE VILLEY ST ETIENNE	2 002,97	1 482,71	3 864,96	2 971,92
55043	95	SE BELLEVILLE/MEUSE VERDUN	207 225,63	195 650,13	0,00	0,00

55058	1221	SE BONCOURT/MEUSE	0,00	1 436,17	2 500,00	2 500,00
55111	96	SE CHAUVONCOURT/ST MIHIEL	59 612,61	44 689,79	66 249,00	35 235,90
55122	97	SE COMMERCY	59 451,15	69 365,52	0,00	0,00
55145	98	SE DAMVILLERS	2 196,03	2 526,03	3 239,10	0,00
55181	99	SE ETAIN	20 131,73	14 340,32	14 932,80	16 218,00
55184	100	SE EUVILLE	0,00	0,00	0,00	0,00
55198	101	SE FRESNES-EN-WOEVRE	0,00	0,00	0,00	0,00
55245	102	SE MADINE NONSARD	3 425,84	2 728,28	867,42	1 059,57
55245	103	SE MADINE LES EPINOTTES	0,00	2 910,10	750,00	826,20
55288	764	SE LEROUVILLE	6 683,87	5 050,90	9 387,90	4 728,72
55324	902	SE MARVILLE		0,00		2 500,00
55385	1097	SE NIXEVILLE	1 316,70	0,00	2 500,00	2 500,00
55398	105	SE PAGNY-S-MEUSE	0,00	0,00	0,00	0,00
55443	106	SE ROUVRES-EN-WOEVRE	0,00	0,00	0,00	
55456	107	SE SAINT-GERMAIN	0,00	0,00	0,00	0,00
55460	1438	SE ST JULIEN SOUS LES COTES		0,00		2 500,00
55473	817	SE SAULX LES CHAMPLONS	0,00	2 078,50	2 500,00	2 500,00
55496	108	SE SORCY ST MARTIN	1 865,79	2 000,87	2 500,00	2 500,00
55502	110	SE STENAY	30 879,21	26 014,72	63 189,00	52 479,00
55573	111	SE VOID-VACON BORDE	0,00	5 700,14	0,00	7 850,70
57001	835	SE ABONCOURT	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
57011	112	SE ALBESTROFF	0,00	0,00	0,00	2 500,00
57015	113	SE ALTVILLER	2 205,24	2 140,39	2 964,60	2 964,60
57016	114	SE ALZING	0,00	0,00	0,00	0,00
57028	116	SE ARGANCY	12 099,85	14 419,54	9 963,36	5 612,04
57030	117	SE ARRY	2 623,08	1 767,46	3 678,30	2 500,00
57038	1095	SE AUDUN LE TICHE	40 880,70	43 633,50	25 935,00	25 298,00
57040	1253	SE AULNOIS SUR SEILLE	0,00	0,00	0,00	
57043	120	SE AY SUR MOSELLE	51 266,19	44 720,02	35 624,00	31 036,80
57046	757	SE BAERENTHAL	3 563,68	2 317,80	5 372,88	3 660,00
57052	814	SE BARST MARIENTHAL	0,00	1 045,15	2 500,00	2 500,00
57057	122	SE BECHY	2 654,02	1 964,17	2 500,00	2 500,00
57060	123	SE BENESTROFF	1 829,50	2 938,03	2 500,00	2 500,00
57065	124	SE BERMERING	0,00	0,00	0,00	0,00
57072	126	SE BETTELAINVILLE	0,00	1 376,40	0,00	0,00
57083	127	SE BINING	1 243,61	0,00	2 500,00	0,00

57089	129	SE BITCHE	25 297,16	37 844,13	23 715,00	40 239,00
57091	1254	SE BLIESBRUCK	0,00	0,00	0,00	
57097	131	SE BOULAY	46 815,47	73 500,47	30 232,80	45 624,60
57104	133	SE BOUST	2 085,50	2 385,84	0,00	0,00
57106	1462	SE BOUZONVILLE		11 344,89		11 398,50
57109	1369	SE BREISTROFF LA GRANDE	0,00	0,00	0,00	0,00
57110	134	SE BRETNACH	0,00	0,00	0,00	
57113	136	SE BROUDERDOFF	0,00	0,00	0,00	
57117	137	SE BUDING	3 811,32	3 409,09	0,00	3 103,68
57121	1341	SE BURTONCOURT	0,00	0,00	0,00	2 500,00
57122	138	SE CAPPEL	3 044,24	2 690,62	2 500,00	0,00
57124	1448	SE CATTENOM		5 264,70		7 942,80
57132	139	SE CHATEAU SALINS	11 819,87	10 065,85	10 572,30	9 914,40
57140	140	SE CHESNY	2 140,16	1 347,38	2 500,00	2 500,00
57145	836	SE COINCY	1 622,77	1 801,07	2 500,00	0,00
57148	141	SE COLLIGNY	1 559,55	1 461,61	2 500,00	2 500,00
57153	142	SE CORNY/MOSELLE	5 877,73	9 431,89	5 475,36	4 618,92
57154	143	SE COUME	966,41	2 194,63	2 500,00	2 500,00
57155	144	SE COURCELLE CHAUSSY	10 505,72	12 131,02	4 732,38	8 875,50
57155	201	SE LANDONVILLERS	1 299,54	1 418,47	2 500,00	2 500,00
57156	145	SE COURCELLES SUR NIED	5 707,52	5 851,95	4 908,24	4 993,92
57159	146	SE CREHANGE	60 576,43	57 173,63	48 434,00	42 944,00
57160	147	SE CREUTZWALD	139 305,36	128 677,50	87 997,00	80 808,00
57161	148	SE CUTTING	0,00	0,00	0,00	0,00
57171	150	SE DELME	2 257,24	1 744,28	0,00	0,00
57177	152	SE DIEUZE	7 114,40	14 321,53	2 500,00	4 039,20
57179	153	SE DISTROFF STUCKANGE	9 958,32	9 966,86	6 891,12	8 415,00
57186	154	SE EBERSVILLER	1 404,85	1 314,91	2 500,00	0,00
57192	156	SE ENCHENBERG	4 286,73	2 832,40	0,00	0,00
57204	157	SE FAILLY	1 831,16	1 454,91	2 500,00	2 500,00
57204	904	SE VREMY	0,00	0,00	0,00	0,00
57205	158	SE FALK	31 200,47	18 890,27	34 119,00	17 992,80
57207	159	SE FAREBERSVILLER	53 496,50	66 879,87	32 208,00	13 816,50
57209	1143	SE FAULQUEMONT AMONT	30 659,98	29 805,28	36 108,00	37 332,00
57210	160	SE FENETRANGE	1 490,34	2 809,13	0,00	0,00
57212	1309	SE FEY	3 077,38	3 514,30	2 986,56	3 337,92

57218	163	SE FLEURY	5 659,33	5 265,70	4 655,52	6 075,60
57221	1340	SE VALLEE DE LA FENSCH		403 544,14		56 327,24
57224	164	SE FOLSCHVILLER	40 516,15	45 921,69	40 698,00	47 124,00
57234	166	SE FRAUENBERG	0,00	2 021,49	0,00	2 500,00
57240	167	SE FREYMING MERLEBACH	140 356,92	150 768,09	28 604,87	35 053,15
57246	168	SE GELUCOURT	0,00	0,00	0,00	0,00
57249	169	SE GLATIGNY	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
57250	170	SE GOETZENBRUCK	11 041,77	10 308,99	7 405,20	8 323,20
57252	1314	SE GOMELANGE	2 474,33	3 701,58	3 696,60	4 655,52
57255	171	SE GOSELMING	0,00	0,00	0,00	0,00
57257	172	SE GREMECEY	0,00	0,00	0,00	0,00
57260	174	SE GROSBLIEDERSTROFF (FA)	4 393,88	5 312,10	6 487,20	0,00
57260	175	SE GROSBLIEDERSTROFF (SI)	1 575,43	2 229,98	3 337,92	0,00
57261	173	SE GROS REDERCHING	3 978,50	3 763,87	4 377,36	4 113,84
57263	176	SE GRUNDVILLER	4 083,54	2 908,88	4 040,64	3 718,56
57264	177	SE GUEBENHOUSE	1 468,94	1 925,08	2 500,00	2 500,00
57269	178	SE GUELANGE	0,00	0,00	0,00	0,00
57269	1252	SE GUENANGE	26 304,20	36 036,62	12 891,15	38 402,00
57271	180	SE GUENVILLER	1 241,96	0,00	0,00	0,00
57274	181	SE GUERTING	1 140,78	1 232,92	0,00	0,00
57287	121	SE BASSE HAM CENTRE	1 011,05	1 515,80	0,00	0,00
57288	182	SE HAM SOUS VARSBERG	0,00	0,00	0,00	0,00
57289	183	SE HAMBACH	4 368,02	5 290,92	5 752,80	7 858,08
57291	184	SE HANGVILLER	0,00	0,00	0,00	0,00
57301	185	SE HASPELSCHIEDT	0,00	0,00	0,00	0,00
57303	186	SE HAUCONCOURT	0,00	1 138,78	0,00	0,00
57313	1246	SE HEMILLY	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
57323	1339	SE HETTANGE GRANDE	17 495,82	22 178,59	30 447,00	22 185,00
57324	749	SE HILBESHEIM	0,00	1 880,50	0,00	2 500,00
57330	188	SE HOLVING	13 903,78	18 745,75	4 063,68	11 603,52
57333	189	SE HOMMARTING	1 941,48	0,00	2 500,00	0,00
57336	198	SE L'HOPITAL	58 942,68	55 064,73	38 064,00	35 331,20
57339	190	SE HULTEHOUSE	0,00	0,00	0,00	0,00
57345	1320	SE INGLANGE	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
57350	192	SE JOUY AUX ARCHES	7 369,24	4 782,31	2 500,00	2 500,00
57355	1343	SE KALHAUSEN	8 190,50	11 803,41	5 140,80	6 326,55

57358	194	SE KEDANGE/CANNER	3 706,86	2 571,84	2 717,28	2 500,00
57360	195	SE KERBACH	40 675,02	44 471,53	18 518,50	22 113,00
57370	197	SE KOENIGSMACKER	0,00	0,00	0,00	0,00
57373	200	SE LACHAMBRE	1 569,94	1 532,44	0,00	0,00
57382	1422	SE LANGATTE		1 943,65		2 092,18
57383	1315	SE LANGUIMBERG	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
57385	202	SE LAQUENEXY	0,00	0,00	0,00	0,00
57385	1344	SE LAQUENEXY LOT.	0,00	0,00	0,00	0,00
57390	204	SE LEMBERG	4 425,73	5 125,95	0,00	0,00
57407	205	SE LIXHEIM	0,00	1 411,97	0,00	2 500,00
57408	206	SE LIXING LES ROUHLING	2 659,89	2 550,34	5 080,08	4 904,40
57413	207	SE LONGEVILLE LES ST AVOLD	24 603,97	19 216,27	0,00	6 311,25
57414	208	SE LORQUIN	7 175,23	12 548,64	5 997,60	11 322,00
57419	1321	SE LOUPERSHOUSE		6 852,91		5 915,76
57422	209	SE LOUVIGNY	2 887,61	3 002,35	2 854,80	3 191,52
57426	210	SE LUTTANGE	0,00	0,00	0,00	0,00
57430	922	SE MAINVILLERS	0,00	0,00	2 500,00	0,00
57431	212	SE MAIZEROY	1 261,61	1 015,57	2 500,00	2 083,25
57433	214	SE MAIZIERES LES METZ	44 004,09	45 447,05	12 004,80	11 712,00
57434	213	SE MAIZIERES LES VIC	1 615,13	1 529,38	0,00	0,00
57449	216	SE MARSILLY	1 732,24	1 415,01	2 500,00	0,00
57452	199	SE LA MAXE	2 080,63	2 233,05	4 040,64	4 977,60
57452	219	SE METZ	1 888 346,19	1 815 441,45	384 399,00	394 272,90
57454	218	SE MECLEUVES	5 891,54	6 311,22	5 094,72	3 184,20
57464	220	SE METZERESCHE	1 863,42	1 231,05	0,00	2 500,00
57468	222	SE MITTELBRONN	2 214,64	1 942,41	2 942,64	2 500,00
57469	223	SE MITTERSHEIM	3 864,53	2 370,79	0,00	0,00
57482	224	SE MONTROY FLANVILLE	11 079,00	12 023,32	7 907,04	9 730,80
57483	226	SE MORHANGE LA MUTCHE	0,00	0,00	0,00	0,00
57483	1342	SE MORHANGE	22 932,76	16 114,45	22 338,00	16 524,00
57490	227	SE MOYENVIC	1 237,44	0,00	2 500,00	2 500,00
57499	228	SE NEUFGRANGE	10 758,68	13 738,33	8 372,16	9 926,64
57509	1100	SE NITTING	0,00	2 361,09	2 500,00	2 500,00
57510	229	SE NOISEVILLE	4 721,21	4 634,25	2 832,84	2 500,00
57523	231	SE OGY	0,00	1 891,51	0,00	0,00
57523	813	SE OGY ST AGNAN STYR	0,00	0,00	0,00	0,00

57529	942	SE OTTANGE	20 091,04	19 376,89	0,00	
57533	1421	SE PANGE		2 069,08		2 500,00
57534	233	SE PELTRE	3 516,45	1 319,52	2 607,75	0,00
57535	234	SE PETIT REDERCHING	3 041,25	8 212,03	0,00	0,00
57537	165	SE FORBACH MARIENAU	371 144,67	364 381,53	148 846,17	171 019,53
57540	235	SE PHALSBOURG NORD	7 576,55	6 368,35	3 350,70	6 502,50
57540	236	SE PHALSBOURG SUD	14 102,92	13 825,25	11 358,72	14 841,00
57541	237	SE PHILIPPSBOURG	0,00	1 129,69	0,00	0,00
57544	239	SE PLAINE DE WALCH	0,00	0,00	0,00	
57547	1244	SE POMMERIEUX	14 330,75	17 448,19	9 951,12	11 872,80
57548	763	SE PONTOY	1 493,55	1 531,82	2 500,00	2 500,00
57550	240	SE PORCELETTE	6 311,23	8 211,63	0,00	0,00
57551	241	SE POSTROFF	0,00	0,00	0,00	0,00
57552	242	SE POUILLY	3 177,19	2 772,24	2 898,72	2 500,00
57553	243	SE POURNOY LA CHETIVE	2 799,33	3 130,36	2 810,88	2 500,00
57556	244	SE PUTTELANGE AUX LACS	0,00	0,00	0,00	0,00
57564	245	SE RECHICOURT LE CHATEAU	0,00	1 033,18	0,00	0,00
57571	246	SE REMERING LES PUTTELANGE	4 668,77	5 360,57	3 427,20	2 500,00
57572	247	SE REMILLY	10 016,40	12 958,73	10 082,70	13 066,20
57574	837	SE BASSE RENTGEN	0,00	0,00	0,00	2 500,00
57576	1317	SE RETTEL	1 675,83	1 485,87	3 250,08	3 001,20
57578	248	SE REZONVILLE	997,96	0,00	0,00	2 500,00
57582	1247	SE VALLEE DE L'ORNE	208 203,34	231 643,03	78 161,44	113 054,94
57586	838	SE ROCHONVILLERS	0,00	1 143,07	2 500,00	2 500,00
57589	249	SE ROHRBACH LES BITCHE	4 646,15	7 812,29	0,00	5 691,60
57598	251	SE ROUHLING	6 862,89	8 962,73	10 636,56	7 405,20
57606	265	SE ST AVOLD J.A	9 755,19	11 040,58	11 429,10	8 707,23
57606	1316	SE SAINT AVOLD	118 524,80	129 146,14	64 519,00	75 803,00
57607	269	SE STE BARBE CHEUBY	1 297,40	1 602,83	2 500,00	2 500,00
57607	270	SE STE BARBE GRAS	0,00	0,00	0,00	0,00
57607	1099	SE STE BARBE AVANCY	0,00	0,00	0,00	
57613	267	SE ST JEAN DE BASSEL	0,00	0,00	0,00	0,00
57620	268	SE STE MARIE AUX CHENES	19 065,58	18 549,89	18 972,00	19 125,00
57626	217	SE MECHY	0,00	0,00	0,00	0,00
57626	254	SE SANRY LES VIGY	2 114,53	1 592,63	2 500,00	2 500,00
57627	255	SE SANRY SUR NIED	0,00	0,00	0,00	0,00

57628	256	SE SARRALBE	6 296,23	7 597,22	3 197,70	3 809,70
57630	1318	SE SARREBOURG	192 046,26	188 808,43	110 835,40	112 286,60
57631	258	SE SARREGUEMINES	95 142,11	93 544,05	27 470,23	27 604,89
57633	259	SE SARREINSMING	20 899,00	29 365,16	20 318,40	13 647,60
57639	261	SE SCHORBACH	2 440,82	2 326,47	2 781,60	2 503,44
57644	262	SE SEINGBOUSE	3 222,26	5 300,00	0,00	3 272,04
57650	263	SE SIERCK LES BAINS	1 565,03	1 783,74	0,00	0,00
57651	1345	SE SIERSTHAL	0,00	0,00	0,00	0,00
57654	264	SE SILLY/NIED	3 025,24	3 316,87	2 840,16	2 500,00
57655	1296	SE SOLGNE	1 126,88	6 324,53	2 500,00	4 309,65
57660	1228	SE STIRING WENDEL	46 287,47	44 443,91	0,00	
57663	271	SE TALANGE	104 570,72	115 742,70	41 745,87	58 909,68
57672	272	SE THIONVILLE	73 476,65	39 251,58	0,00	0,00
57672	1458	SE THIONVILLE		52 446,87		10 629,20
57674	1319	SE TINCRY	0,00	0,00	0,00	2 500,00
57690	277	SE VALMONT (LUCHAIRE)	9 528,44	9 518,07	4 406,40	4 192,20
57703	280	SE VECKERSVILLER	0,00	0,00	0,00	0,00
57707	281	SE VERNEVILLE	3 100,49	3 007,70	3 264,72	3 264,72
57712	1217	SE VIC/SEILLE	13 240,09	7 999,35	14 672,70	8 965,80
57716	284	SE VIGY	0,00	0,00	0,00	0,00
57731	285	SE VOLMERANGE LES MINES	0,00	10 264,40	0,00	0,00
57732	1256	SE VOLMUNSTER	0,00	0,00	0,00	0,00
57733	221	SE METZERVISSE VOLSTR	10 399,61	11 594,98	4 039,20	5 332,05
57748	287	SE WITTRING	2 937,59	2 636,20	3 674,64	3 528,24
57752	288	SE WOUSTWILLER	5 875,20	9 573,72	0,00	7 114,50
57756	289	SE XOUAXANGE	0,00	0,00	0,00	0,00
57762	290	SE ZIMMING	0,00	0,00	2 500,00	0,00
57764	291	SE ZOUFFTGEN	0,00	0,00	0,00	0,00
57765	151	SE DIESEN	2 836,14	4 028,96	2 854,80	5 837,70
67001	292	SE ACHENHEIM	8 456,82	22 421,40	0,00	7 229,25
67032	1412	SE SAVERNE		179 051,25		87 419,48
67034	294	SE BERSTETT	6 793,84	5 961,71	4 421,70	3 580,20
67046	1204	SE BISCHWILLER	120 389,41	140 346,06	54 831,02	78 751,80
67049	296	SE BLAESHEIM	50 169,40	43 556,28	36 031,50	16 696,13
67061	297	SE BOUXWILLER	18 375,71	16 658,02	10 795,68	6 196,50
67067	298	SE BRUMATH	52 508,33	64 286,62	27 953,10	12 423,60

67069	299	SE BUHL	14 045,46	19 268,64	0,00	8 171,73
67083	300	SE DAMBACH NEUNHOFFEN	744,43	1 219,87	0,00	0,00
67084	301	SE DAMBACH LA VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00
67089	1242	SE DETTWILLER	32 655,55	34 503,29	15 006,00	22 082,00
67095	1456	SE DIEMERINGEN		7 797,41		4 304,16
67104	305	SE BIRLENBACH	5 669,58	7 257,68	0,00	0,00
67106	1211	SE DRUSENHEIM	26 529,74	32 581,24	33 428,00	39 772,00
67108	307	SE DUPPIGHEIM	75 613,49	78 883,38	56 730,00	62 830,00
67115	308	SE EBERSHEIM	5 850,87	2 504,93	0,00	0,00
67122	309	SE WANGENBOURG	3 560,98	3 095,55	2 500,00	2 500,00
67126	1268	SE ERCKARTSWILLER	637,42	820,11	2 500,00	2 500,00
67128	1347	SE ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	109 444,86	107 642,07	76 006,00	79 178,00
67130	311	SE ERSTEIN	66 445,95	75 520,48	74 664,00	89 548,00
67137	312	SE FEGERSHEIM	88 209,82	85 380,09	18 739,20	11 809,60
67141	313	SE FORSTHEIM	3 472,60	3 907,36	3 605,10	3 484,32
67152	315	SE GEISPOLSHEIM	65 572,74	64 875,39	14 676,60	19 672,50
67154	316	SE GERSTHEIM	32 806,35	20 050,24	0,00	4 222,80
67156	317	SE GEUDERTHEIM	13 819,98	13 992,21	10 073,52	14 198,40
67163	318	SE ROHR-GOUGENHEIM	17 309,23	29 254,47	0,00	13 617,00
67169	319	SE GRIES	26 678,87	30 702,79	14 137,20	29 070,00
67173	1445	SE GRIESHEIM SUR SOUFFEL	13 277,19	55 245,80	6 527,00	38 674,00
67176	321	SE GUNDERSHOFFEN	18 568,66	24 695,02	7 726,50	19 737,00
67180	322	SE MARIENTHAL	17 396,03	15 424,15	17 748,00	13 662,90
67180	323	SE HAGUENAU	159 259,01	146 618,80	39 377,44	37 546,80
67183	324	SE HARSKIRCHEN	2 649,19	1 403,63	0,00	0,00
67185	326	SE HATTMATT	14 624,57	13 334,13	8 568,00	5 867,55
67192	328	SE HERBSHEIM	62 948,06	62 059,51	74 298,00	73 200,00
67194	329	SE HERRLISHEIM	19 552,81	15 586,42	35 190,00	29 529,00
67197	330	SE HINDISHEIM	13 343,25	10 165,31	5 653,35	7 368,48
67206	331	SE HOFFEN	22 331,95	28 366,35	16 218,00	13 555,80
67208	332	SE HOHENGOEFT	3 240,48	7 456,34	2 986,56	4 492,65
67230	335	SE KALTENHOUSE		0,00		
67234	336	SE KESKASTEL	1 251,71	2 869,76	2 500,00	4 210,56
67236	337	SE KIENHEIM	0,00	6 799,54	0,00	0,00
67237	338	SE KILSTETT	0,00	0,00	0,00	
67254	1212	SE KUTZENHAUSEN	41 620,65	26 101,16	21 267,00	14 535,00

67261	340	SE LAUTERBOURG	12 097,38	12 893,39	13 968,90	13 066,20
67263	342	SE LEMBACH	0,00	2 706,71	0,00	3 105,90
67265	802	SE LICHTENBERG	10 747,66	9 713,74	8 644,50	5 526,36
67281	845	SE MARCKOLSHEIM	56 883,89	51 401,08	35 624,00	36 600,00
67283	347	SE MARMOUTIER	34 093,77	28 172,20	3 209,18	13 770,00
67289	348	SE INGWILLER	72 642,20	77 916,57	11 834,00	14 078,80
67291	349	SE MERTZWILLER	15 224,58	12 449,21	0,00	0,00
67300	350	SE MOLLSHEIM	163 538,58	141 587,63	60 358,82	73 019,28
67301	1266	SE MOMMENHEIM	32 852,25	47 595,47	19 737,00	28 764,00
67303	353	SE MORSEBRONN LES BAINS	0,00	0,00	0,00	0,00
67310	367	SE OBERBRONN	998,58	2 454,40	0,00	3 476,16
67315	357	SE NEEWILLER PRES LAUTERBOURG	2 879,47	1 897,21	0,00	0,00
67317	1232	SE VILLE	52 854,55	57 885,05	26 840,00	35 380,00
67322	360	SE NEUVILLER LES SAVERNE	1 297,98	2 897,48	2 873,10	3 239,10
67324	361	SE NIEDERBRONN	14 235,19	15 010,36	2 586,40	12 175,60
67325	362	SE NIEDERHASLACH	28 354,88	43 066,99	21 634,20	24 556,50
67327	363	SE NIEDERLAUTERBACH	7 739,93	7 153,05	10 985,40	11 046,60
67329	364	SE NIEDERNAI	196 816,04	199 914,11	108 563,00	78 605,80
67339	366	SE BETSCHDORF	7 915,93	12 133,00	2 500,00	7 940,70
67340	368	SE ZINSWILLER	3 597,34	5 030,72	4 023,90	4 850,10
67347	369	SE OBERMODERN	8 694,31	7 145,23	7 114,50	6 089,40
67355	370	SE OERMINGEN	5 585,48	3 915,18	3 006,45	3 121,20
67359	371	SE OHLUNGEN	22 004,16	0,00	8 858,70	
67361	372	SE OLWISHEIM	23 969,00	16 364,16	9 822,60	8 629,20
67371	373	SE LA PETITE PIERRE	0,00	4 514,32	0,00	0,00
67372	761	SE PFAFFENHOFFEN	36 300,00	33 281,98	20 008,00	18 666,00
67375	374	SE PFULGRIESHEIM	3 785,91	0,00	2 766,64	
67378	375	SE PLOBSHEIM	9 137,04	7 911,35	15 912,00	15 912,00
67388	376	SE REICSHOFFEN	18 407,15	27 026,95	3 382,83	12 469,50
67397	379	SE RHINAU	29 605,13	25 130,98	10 710,00	10 021,50
67409	380	SE ROPPENHEIM	22 498,12	40 940,52	11 398,50	41 922,00
67411	816	SE ROSHEIM	88 868,83	68 051,96	46 906,07	37 149,00
67415	382	SE OFFWILLER	9 394,33	4 985,77	6 983,28	2 500,00
67434	384	SE SARRE-UNION	8 052,31	12 194,18	5 339,70	5 729,85
67435	385	SE SARREWERTEN	75 617,97	27 447,47	51 504,84	7 714,86
67448	762	SE SCHIRMECK	30 231,57	49 574,84	20 374,00	33 794,00

67458	1348	SE SCHWEIGHOUSE SUR MODER	46 191,83	75 173,04	13 224,80	35 184,80
67460	390	SE SCHWINDRATZHEIM	82 450,55	85 352,54	0,00	0,00
67462	391	SE SELESTAT	197 297,09	0,00	156 858,92	0,00
67462	1414	SE SELESTAT		234 625,95		202 663,50
67463	392	SE SELTZ	89 160,93	82 339,29	55 510,00	51 728,00
67468	393	SE SILTZHEIM	1 921,01	1 604,05	2 500,00	2 500,00
67472	394	SE SOUFFLENHEIM	26 473,93	22 192,86	22 338,00	21 267,00
67475	395	SE SPARSBACH	0,00	0,00	0,00	0,00
67476	396	SE STATTMATTEN	5 269,91	6 060,30	9 225,90	7 411,32
67478	398	SE STEINBOURG	5 331,90	6 752,88	3 932,10	4 155,48
67485	399	SE STUTZHEIM-OFFENHEIM	22 350,43	20 387,95	10 495,80	6 886,53
67486	1239	SE SCHOENAU	12 519,85	9 705,27	0,00	0,00
67495	1123	SE TRUCHTERSHEIM	33 841,20	32 331,13	17 748,00	16 983,00
67498	401	SE UHRWILLER	1 592,89	0,00	2 500,00	2 500,00
67511	403	SE WALBOURG	13 275,19	7 915,25	9 134,10	5 301,45
67519	405	SE STRASBOURG	5 639 127,09	5 590 354,34	543 510,00	550 705,50
67520	406	SE WASSELONNE	49 456,01	52 582,71	42 993,00	41 769,00
67522	1269	SE WEISLINGEN	11 564,77	11 738,16	5 783,40	7 197,12
67525	844	SE SCHARRACHBERGHEIM	409 997,06	386 084,00	184 397,56	176 722,14
67528	407	SE WEYER	21 841,10	22 738,19	14 657,40	14 198,40
67529	408	SE WEYERSHEIM	59 274,72	63 648,62	12 535,50	25 620,00
67535	409	SE WIMMENAU	8 758,21	10 599,16	6 311,25	14 580,90
67544	410	SE WISSEMBOURG	30 701,00	44 967,65	4 904,40	27 840,40
67550	411	SE WOERTH	10 253,76	9 383,03	10 296,90	8 600,13
67557	413	SE ZELLWILLER	386 502,51	495 949,23	139 218,36	160 314,00
68004	1101	SE ALTKIRCH	104 959,41	88 274,52	45 176,60	30 073,00
68006	414	SE AMMERTZWILLER	0,00	1 402,57	2 500,00	0,00
68014	415	SE AUBURE	0,00	1 547,00	0,00	2 500,00
68019	801	SE BALTZENHEIM	5 063,70	4 756,71	4 801,92	5 241,12
68020	416	SE BANTZENHEIM	1 382,91	3 862,45	0,00	0,00
68023	417	SE BEBLENHEIM	101 616,60	79 213,05	37 729,80	37 934,21
68028	418	SE BERGHEIM	119 447,82	65 046,10	39 513,47	7 818,30
68031	419	SE BERNWILLER	1 412,56	2 382,49	0,00	2 500,00
68036	420	SE BIESHEIM	10 384,59	17 961,91	3 318,57	7 879,50
68043	429	SE FELDKIRCH	15 836,30	26 261,04	6 349,50	0,00
68063	422	SE CERNAY	93 070,15	92 888,81	35 441,00	15 616,00

68064	423	SE CHALAMPE	2 740,07	2 628,98	0,00	0,00
68066	424	SE COLMAR LA FERME DU LADHOF	1 088 580,98	1 116 175,99	156 979,36	108 791,59
68069	425	SE DESSENHEIM	15 397,02	15 472,87	14 098,32	21 045,00
68072	426	SE DIETWILLER	6 393,92	7 117,50	2 500,00	0,00
68077	839	SE EGLINGEN NIEDERFELD	0,00	0,00	0,00	0,00
68077	840	SE EGLINGEN ALLMENDGRABEN	0,00	0,00	0,00	2 500,00
68078	427	SE EGUISHHEIM	83 950,08	97 361,96	27 348,75	26 438,40
68082	428	SE ENSISHEIM	100 512,98	74 823,73	58 905,00	49 908,60
68107	747	SE GOMMERSDORF	3 203,97	2 397,27	0,00	0,00
68113	430	SE GUEMAR	5 035,05	4 896,63	4 230,96	5 065,44
68114	1235	SE GUEVENATTEN	0,00	1 222,81	2 500,00	2 500,00
68115	431	SE GUEWENHEIM	4 559,40	6 604,36	2 500,00	3 113,55
68116	432	SE GUNDOLSHEIM	0,00	2 230,04	0,00	0,00
68123	433	SE HATTSTATT	25 931,32	28 519,23	5 661,00	3 595,50
68130	434	SE HEITEREN	3 173,61	4 055,46	3 381,84	4 099,20
68134	435	SE HERRLISHEIM PRES COLMAR	11 654,91	13 385,19	7 091,55	7 504,65
68147	436	SE HUNAWIHR	13 591,77	4 730,18	0,00	0,00
68152	437	SE ILLFURTH	37 969,15	24 404,87	28 152,00	20 349,00
68156	438	SE ISSENHEIM	504 392,20	516 219,08	198 041,02	99 360,92
68157	439	SE JEBSHEIM	0,00	0,00	0,00	0,00
68162	441	SE KAYSERSBERG	0,00	0,00	0,00	0,00
68164	442	SE KIENTZHEIM - SIGOLSHEIM	25 130,00	23 187,27	0,00	0,00
68172	443	SE KUNHEIM	7 284,88	6 726,53	6 560,64	7 344,00
68173	1346	SE LABAROCHE	5 444,93	2 440,15	3 175,05	2 500,00
68175	444	SE LAPOUTROIE	14 931,64	30 669,43	6 058,80	31 977,00
68200	841	SE MANSPACH	2 208,85	2 270,49	2 500,00	2 500,00
68201	445	SE MASEVAUX	0,00	0,00	0,00	0,00
68203	446	SE MERXHEIM	2 949,74	5 198,14	0,00	4 260,24
68205	1325	SE MEYENHEIM	11 852,90	10 816,63	9 792,00	5 530,95
68217	447	SE MOOSH	45 859,07	61 138,04	0,00	22 753,00
68230	1236	SE NAMBSHEIM	26 866,65	26 735,31	20 930,40	19 706,40
68231	448	SE NEUF BRISACH	16 670,14	19 866,10	18 207,00	22 185,00
68247	449	SE LE MARKSTEIN	0,00	0,00	0,00	
68252	450	SE OSTHEIM	5 080,54	6 870,69	3 663,66	3 240,93
68253	1102	SE OTTMARSHEIM	32 186,25	21 529,03	27 907,20	10 863,00
68254	451	SE PETIT LANDAU	1 496,90	1 607,49	2 500,00	3 531,90

68258	453	SE PULVERSHEIM	10 881,12	14 139,86	11 092,50	0,00
68269	454	SE RIBEAUVILLE	119 932,94	94 157,29	56 984,00	36 604,15
68287	455	SE ROUFFACH	9 363,32	13 588,53	0,00	2 141,24
68289	1215	SE RUELISHEIM	211 080,70	244 887,69	86 630,58	0,00
68291	457	SE RUMERSHEIM LE HAUT	4 315,87	5 149,73	0,00	2 500,00
68298	458	SE STE MARIE AUX MINES	65 204,76	59 211,48	24 661,00	21 976,50
68300	459	SE SAUSHEIM (ILE NAPOLEON)	1 933 809,06	1 999 290,00	169 789,50	112 484,70
68309	460	SE SIERENTZ	0,00	0,00	0,00	0,00
68319	461	SE SPECHBACH LE BAS	12 711,73	6 312,73	0,00	7 008,90
68334	462	SE THANN	82 625,86	103 484,71	25 161,50	26 617,50
68340	1400	SE UEBERSTRASS		0,00		2 500,00
68345	463	SE URSCHENHEIM	6 565,38	8 517,93	0,00	2 500,00
68349	464	SE VILLAGE NEUF	201 249,62	288 099,72	0,00	58 169,62
68352	465	SE VOLGELSHEIM	27 646,55	32 921,49	18 972,00	31 365,00
68367	466	SE WIDENSOHLEN	4 448,66	4 876,92	0,00	0,00
68375	1216	SE WITTELSHEIM	117 681,52	120 921,12	72 956,00	86 254,00
88020	469	SE AUTREVILLE	0,00	0,00	0,00	0,00
88026	482	SE AYDOILLES	7 519,51	3 968,60	3 711,24	2 500,00
88075	1233	SE LA BRESSE	37 487,22	37 912,22	28 694,40	7 002,80
88081	474	SE BUSSANG	0,00	1 779,27	0,00	0,00
88082	1224	SE CELLES-SUR-PLAINE	1 076,41	3 178,29	0,00	
88084	475	SE CHAMAGNE	0,00	0,00	0,00	0,00
88090	476	SE CHARMES	14 286,14	15 273,48	22 797,00	20 241,90
88095	477	SE CHATENOIS	1 841,31	3 019,86	0,00	0,00
88098	478	SE CHAUMOUSSEY BOUZEY	0,00	2 429,70	2 500,00	2 500,00
88098	479	SE CHAUMOUSEY SANCHEY	3 967,97	6 550,65	2 500,00	4 822,05
88102	480	SE CHERMISEY	3 448,94	1 948,39	0,00	0,00
88132	483	SE DEYVILLERS	5 628,63	4 829,42	2 500,00	4 772,64
88142	1323	SE DOMEVRE SUR AVIERE	1 344,95	2 472,55	2 500,00	2 737,68
88148	484	SE DOMMARTIN LES REMIREMONT	9 017,05	7 964,11	0,00	0,00
88151	1234	SE DOMPAIRE		0,00		
88158	1225	SE ELOYES	14 762,29	22 581,37	12 492,80	27 718,40
88165	1289	SE ETIVAL CLAIREFONTAINE	31 928,57	37 332,44	27 387,00	33 354,00
88196	842	SE GERARDMER	125 350,67	130 110,29	54 929,71	56 262,21
88209	489	SE GOLBEY	241 184,35	228 931,57	86 315,88	93 346,40
88212	490	SE GRAND	0,00	0,00	0,00	0,00

88251	843	SE JEANMENIL	1 521,87	1 927,35	4 007,70	5 270,40
88259	759	SE LANDAVILLE	1 432,70	1 784,39	0,00	2 500,00
88262	492	SE LAVELINE DEVANT BRUYERES	6 478,98	5 884,45	0,00	4 199,85
88266	493	SE LEPANGE SUR VOLOGNE	0,00	0,00	0,00	
88270	1226	SE LIFFOL-LE-GRAND	17 083,22	18 010,18	17 442,00	18 207,00
88273	1218	SE LONGCHAMP	0,00	1 560,66	0,00	2 500,00
88285	515	SE VITTEL CONTREXEVILLE	107 502,43	137 969,45	64 096,62	90 388,02
88294	1376	SE MAZELEY	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
88304	1257	SE MIRECOURT	156 765,55	149 632,97	103 740,00	101 374,00
88321	496	SE NEUFCHATEAU	80 093,88	73 555,10	14 059,50	18 882,50
88327	497	SE NOMEXY	17 851,27	29 549,30	19 125,00	30 906,00
88367	498	SE RAMBERVILLERS	24 265,76	16 717,87	8 723,00	7 381,00
88369	499	SE RAMONCHAMP	4 819,56	2 806,90	0,00	0,00
88372	815	SE RAON L'ETAPE-BERTRICHAMPS	39 830,18	35 969,98	11 773,00	24 766,00
88383	500	SE REMIREMONT	136 892,85	140 319,74	89 544,00	96 096,00
88408	501	SE RUPT SUR MOSELLE	0,00	0,00	0,00	0,00
88413	502	SE ST-DIE LA PECHERIE	130 041,36	140 444,25	81 627,00	85 722,00
88426	504	SE ST MAURICE/S MOSELLE	0,00	0,00	0,00	0,00
88429	505	SE SAINT NABORD	4 969,75	8 573,06	5 400,90	7 325,64
88445	506	SE SAULCY SUR MEURTHE	37 202,45	30 625,54	39 321,00	27 234,00
88447	507	SE SAULXURES SUR MOSELOTTE	6 876,16	6 556,48	11 138,40	10 174,50
88465	508	SE THAON LES VOSGES	11 566,56	12 550,13	0,00	0,00
88467	1288	SE THIEFOSSE	0,00	0,00	0,00	2 500,00
88468	509	SE LE THILLOT	72 692,38	57 250,68	16 590,10	29 791,69
88468	510	SE CIRCULATOR	26 543,83	18 308,10	0,00	
88483	512	SE UXEGNEY	17 212,55	20 004,59	9 746,10	15 300,00
88486	513	SE VAGNEY	19 813,06	35 450,47	0,00	10 212,75
88500	514	SE VENTRON	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			24 365 434,43	25 786 819,76	7 427 177,42	7 913 340,10

Liste des bénéficiaires de l'APEM 2003

DEPT.	NOM SE	COMMUNE	APEM 2003
8	SE STEVENIN NOVELLAUX S.A.	LES HAUTES-RIVIERES	15 000 €
8	SE STE METALLURGIQUE DES ARD.	MONTHERME	15 000 €
8	SE ETS MECANO-GALVA S.A.	VRIGNE-AUX-BOIS	30 000 €
8	SE METAL BLANC	BOURG FIDELE	30 000 €
8	SE PLUVIAL METAL BLANC	BOURG FIDELE	30 000 €
55	SE S.L.T.S. BOULIGNY	BOULIGNY	30 000 €
57	SE EUROLOCKS	FOLSCHVILLER	15 000 €
57	SE SOTRALLE	METZING	15 000 €
57	SE EURO ZINGAGE	AMNEVILLE LES THERMES	30 000 €
57	SE CD INDUSTRIES	INGWILLER	15 000 €
67	SE ROENFANZ MARTZOLFF	WASSELONNE	15 000 €
67	SE ZIEMANN HENGEL	SARRE UNION	15 000 €
67	SE HELMITIN SA	SURBOURG	15 000 €
67	SE STAL	REICHSHOFFEN	30 000 €
67	SE LANA ROBERTSAU	STRASBOURG	30 000 €
67	SE GARNIER THIEBAUT	GRANGES SUR VOLOGNE	15 000 €
68	SE GALVA HILD	JESBSHEIM	30 000 €
68	SE MANUFACTURES HARTMANN	MUNSTER	30 000 €
68	SE CROUVEZIER	GERARDMER	30 000 €
68	SE PAPETERIE DU RHIN	ILLZACH	30 000 €
68	SE TBC	CERNAY	30 000 €
88	SE ANETT	THAON LES VOSGES	15 000 €
88	SE GIE DU NOIR RUXEL	GERARDMER	30 000 €
88	SE GIE DU COSTET	XONRUPT-LONGEMER	30 000 €
88	SE BLANCHIMENT DE XONRUPT	XONRUPT LONGEMER	30 000 €
88	SE SOCOVOSGES	MOYENMOUTIER	22 500 €
88	SE DECOUVELAERE	LEPANGES SUR VOLOGNE	7 500 €
88	SE REDELSPERGER	FONTOY	30 000 €
			660 000 €